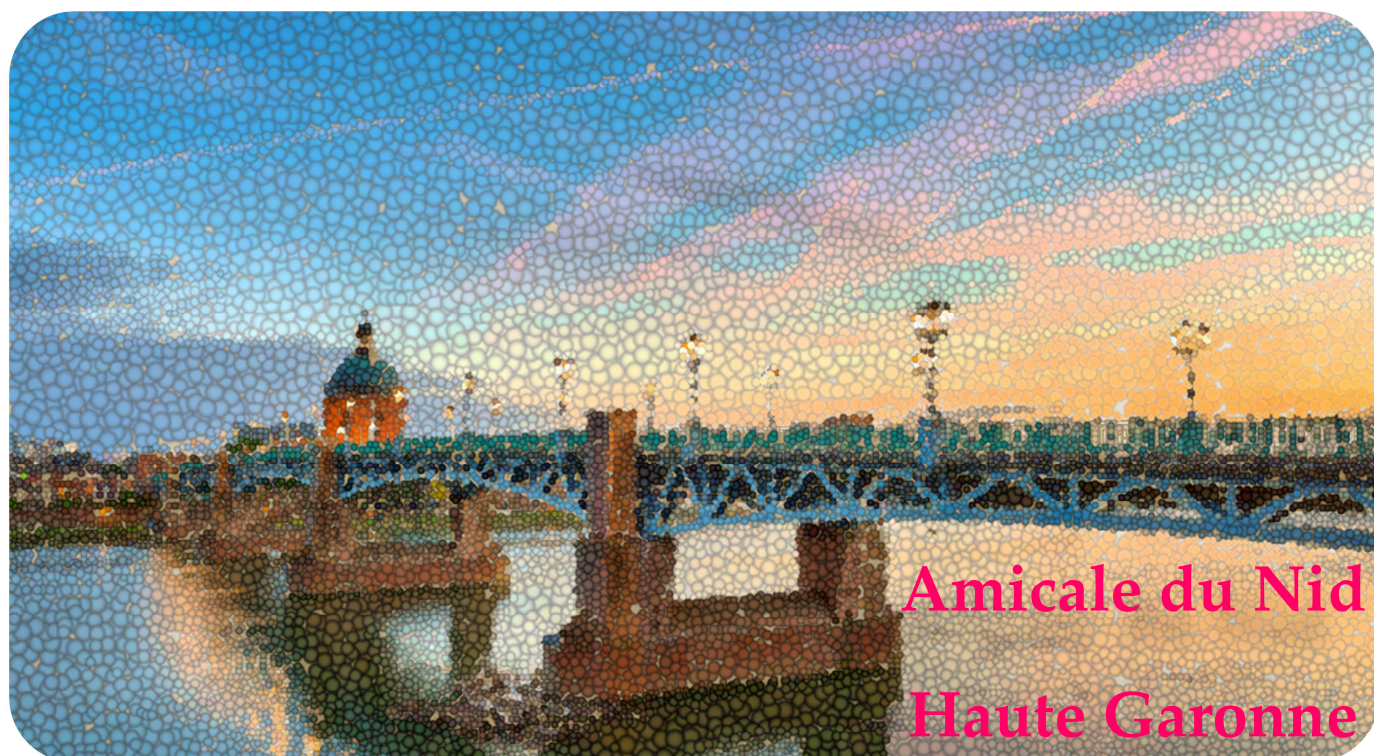




Rapport d'activité 2016



Accompagnement et prévention de la prostitution

CHRS sans hébergement

52, boulevard Déodat de Séverac 31300 TOULOUSE Tél. : 05 34 41 57 60

contact@amicaledunid31.fr_ Site : www.amicaledunid31.fr

L'Amicale du Nid

Association Loi 1901 – déclaration (Préfecture de la Seine) : 19/08/46 – J.O. du 21/09/46

Siège social : 21, rue du Château d'Eau

75010 PARIS

Tél. : 01 44 52 56 40

Fax : 01 42 03 55 39

Email : contact@adn-asso.org

www.amicaledunid.org

Présidente : Marie-Hélène FRANJOU

Directrice Générale : Hélène De Rugy

L'Amicale du Nid Toulouse

Ouverture du service : 10 octobre 1967

Agrément CHRS depuis le 1er janvier 2007

52, boulevard Déodat de Séverac

31300 Toulouse

Tél. : 05 34 41 57 60

Fax : 05 34 41 57 69

Email : contact@amicaledunid31.fr

Président Comité Territorial : Jean Louis SIRVEN

Directeur : Jean Luc ARNAUD

Contenu

I – a Amicale du Nid National	5
I - b Amicale du Nid Haute Garonne en 2016.....	14
Introduction.....	14
II – L’ASSOCIATION à TOULOUSE.....	18
II – a Le projet	18
II – b - Modalités d’action.....	19
II – c - Organisation des actions.....	22
II - d - Moyens en personnel et affectation.....	24
II – e - Affectation par activités en direction du public	25
II – f - Moyens financiers	27
III - L’ACTIVITE CHRS-SANS HEBERGEMENT 2016.....	30
III – a- Les publics en lien avec l’établissement.....	30
IV - LES ACTIONS DE L’ « ALLER VERS ».....	38
IV - a - L’activité travail de rue	38
IV - b Le site internet de l’établissement.	41
IV - c La formation.....	43
V - LES ACTIONS DE « L’ ACCOMPAGNER VERS ».....	43
V - a - L’accueil collectif sans rendez-vous.	45
V – b - Les activités collectives.	47
V - c - L’accompagnement individuel, vers l’insertion.	49
ACCES A UN HEBERGEMENT OU LOGEMENT	50
ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE	51
ACCES A L’EMPLOI ET LA FORMATION	56
L’ACCES A LA REGULARISATION : DEMANDE D’ASILE ET LE L 316-1	56
VI - LES ACTIONS PARTENARIALES.....	59
VI- a Objectifs, orientation générale.....	59
VI - b - Réalisations.....	61
VII - L’ACTIVITE PREVENTION, FORMATION	63
VII – a - Rappel des principes fondateurs.....	63
FONCTION RESSOURCE.....	67
FONCTION EDUCATION A LA SEXUALITE.....	67

FONCTION FORMATIONS	68
PROJET REGIONAL	68
Récapitulatif des actions de prévention – formation en 2016.....	75
VIII – CONCLUSION DU PRESIDENT TERRITORIAL 31 ET OCCITANIE	77
LEXIQUE DES ABREVIATIONS.....	78

I – BILAN D'ACTIVITE NATIONAL, ANNEE 2016

L'Amicale du Nid née en 1946, est une association nationale régie par la loi 1901 ; elle est **laïque** et **indépendante** de tout parti et de toute organisation. Son engagement s'inscrit dans les **principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de respect de l'autre**, sans laisser place ni à une conception moraliste de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de la violence qu'est la prostitution.

Ses principes d'action s'appuient sur la convention internationale du 2 décembre 1949 ratifiée en 1960 et sur la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Elle s'inscrit dans le refus de toute forme d'homophobie et de transphobie, de toute forme de discriminations, de racisme et de sexisme.

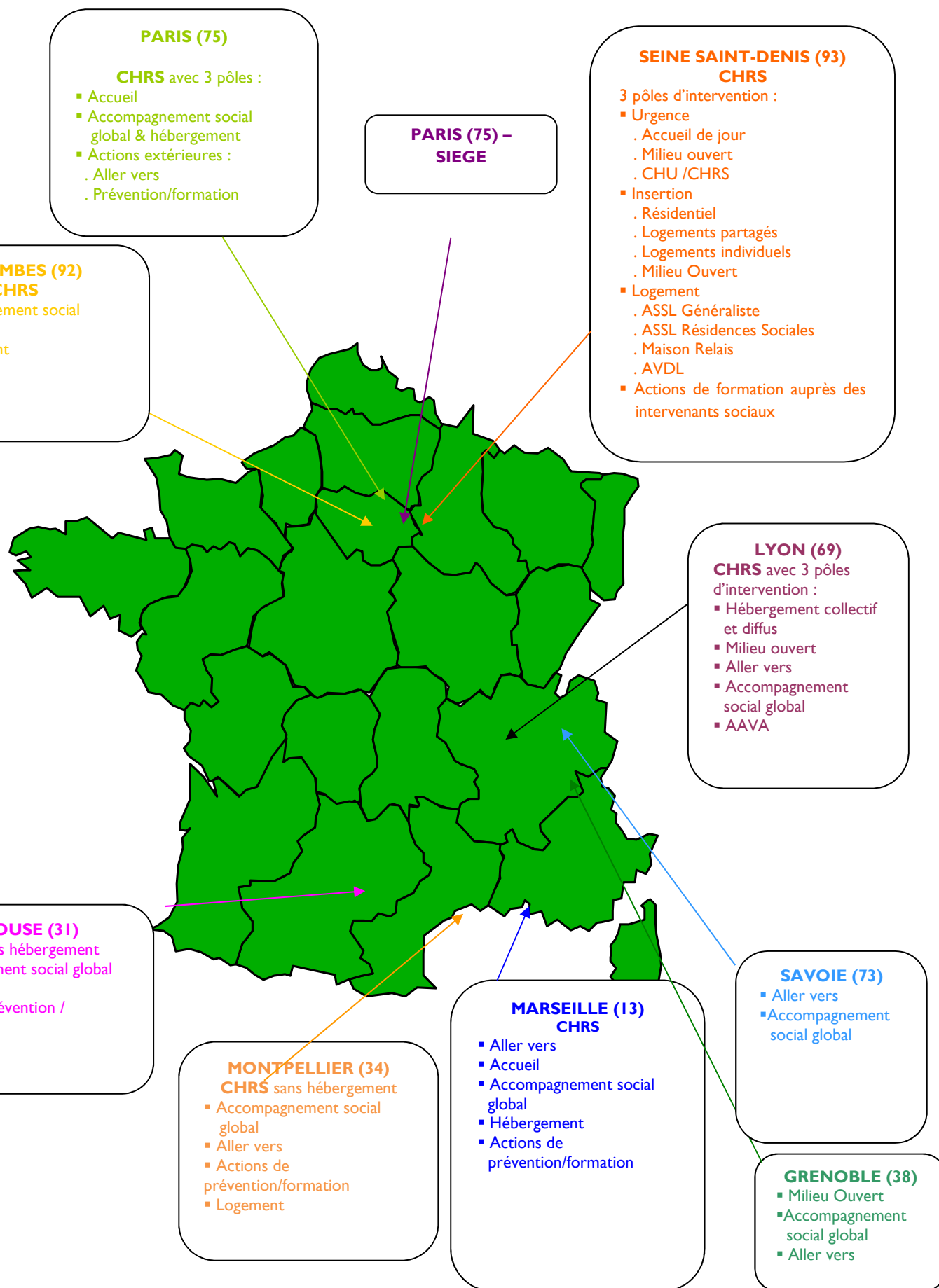
L'Amicale du Nid considère que **la prostitution est incompatible avec la dignité humaine et l'égalité entre les femmes et les hommes ; le corps humain ne peut être considéré comme une chose ou une marchandise**. Elle refuse son assimilation à un métier et souhaite développer ses missions dans un abolitionnisme cohérent, renforcé par l'interdiction de tout achat d'acte sexuel, qui ne pénalise pas les personnes prostituées et les accompagne vers une insertion socio professionnelle.

Elle s'appuie sur les valeurs du travail social : respect et non jugement des personnes, accueil inconditionnel.

Ses missions, accomplies par des professionnel-le-s salarié-e-s, sont les suivantes :

- à partir d'un lien avec les personnes en situation, en danger ou ayant connu la prostitution, accompagner **vers une alternative à la prostitution**,
- conduire une réflexion et des recherches sur la question de la prostitution, sensibiliser, former, prévenir.

L'association est implantée dans 9 départements, l'effectif est de l'ordre de 200 salarié-e-s.



L'évènement clef de 2016, année des 70 ans de l'association, a été l'adoption de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées et sa promulgation, le 13 avril 2016.

L'Amicale du Nid, engagée en faveur de cette loi dans le collectif Abolition depuis 2012 a été auditionnée à plusieurs reprises lors du processus de discussion de la loi et a été sollicitée dès la fin de 2016 pour appuyer la mise en place de la loi.

2016 a donc été une année riche pour le renforcement de la visibilité de l'association, avec l'organisation de nombreux colloques et évènements :

- Colloque ISEC en juin 2016.
- Colloque des 70 ans de l'association, le 18 novembre 2016.
- Visite de la Préfète de Paris à l'AdN 75 le 24 novembre 2016, pour affirmer l'engagement de l'Etat dans la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.
- Visite de la ministre, Madame Rossignol, dans l'appartement partagé dédié aux victimes de traite de l'AdN 75,
- Colloque à Aubagne, le 25 novembre 2016 (AdN13).
- Colloque à Bobigny (AdN 93) le 6 décembre 2016.
- Colloque organisé par la Mission Locale de Rennes, le 2 décembre 2016.
- Journée d'études organisée par la Préfecture de l'Essonne, le 28 novembre 2016.
- Présentation de son livre par Geneviève Duché à Montpellier, à Grenoble, à la CLEF
- Colloque à Lyon mai 2016.
- Conférence à Grenoble 17 novembre 2016.
- Table ronde sur les violences envers les femmes à l'occasion du 25 novembre à Montpellier.

Des financements octroyés en fin d'année 2016 confient à l'AdN des missions de sensibilisation pour 2017, dans les départements où elle est implantée et au-delà : dans toute la région Occitanie, dans une partie des départements de Rhône-Alpes-Auvergne, en Nouvelle Aquitaine, dans le Grand Est, en Bretagne et dans le Pas-de-Calais. Un diagnostic de la situation relative à la prostitution dans 4 départements d'Ile-de-France (Yvelines, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Val-d'Oise) a été entamé en décembre 2016.

2016 a également été marquée par l'achèvement du projet financé par le programme européen ISEC, « **la traite des êtres humains : de la sortie à l'insertion, barrières et leviers** », avec le colloque de juin 2016, qui a rassemblé plus de 200 personnes, professionnel-le-s de l'AdN, professionnel-le-s du social, associations partenaires, services de l'Etat et des personnes accompagnées.

Ce projet a démontré la richesse de la mutualisation des pratiques et de la capitalisation des différents établissements et l'importance de donner la parole aux personnes accompagnées. La dynamique créée va, nous l'espérons, se poursuivre dans les années qui viennent, avec des chantiers communs dont le projet FAMI « Renforcer les capacités des étranger-e-s en situation ou ayant connu la prostitution à accéder à leurs droits de s'intégrer » financement attribué fin 2016 pour une action qui va se dérouler de 2017 à 2019.

Mais l'année 2016 a surtout été riche au niveau du travail dans les établissements, avec notamment :

- La concrétisation du travail engagé sur la question des mineur-es, avec des projets spécifiques à l'AdN 75 et l'AdN 13.
- L'actualisation des projets d'établissement à Marseille, Paris, Colombes et Lyon.

- La signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens pour le CHRS de Lyon et la négociation bien avancée pour la signature d'une CPOM pour l'AdN 75 et 92.
- La signature par l'AdN 38 d'un CPOM de 3 ans avec l'ARS.
- Le développement de l'AdN 93 : ouverture de 30 nouvelles places d'hébergement d'urgence, mise en place d'un aller-vers à Saint-Denis et Bagnolet, accord pour l'ouverture d'une nouvelle pension de famille à Saint-Denis en 2018.
- Création de 5 places d'hébergement supplémentaires pour le CHRS de l'AdN 69.

Ces points positifs doivent cependant être tempérés par le constat que, comme lors des années précédentes, les situations rencontrées sont de plus en plus complexes et difficiles et que les moyens pour permettre aux victimes d'accéder à leurs droits sont toujours insuffisants :

○ **L'AUGMENTATION IMPORTANTE DES MINEUR-ES EN SITUATION DE PROSTITUTION** a été particulièrement visible en 2016. L'équipe d'Intermède, à Paris, a fait plus de 100 signalements concernant de très jeunes filles en situation de prostitution de rue. L'étude conduite par l'AdN 34 La Babotte a démontré que plus de 50% des professionnel-le-s travaillant avec des enfants (protection de l'enfance et Education nationale) avaient rencontré au moins une situation de prostitution de mineur-es. Et pourtant, les financements des actions de prévention ont baissé. Les incertitudes liées aux changements de compétences des collectivités territoriales dans le cadre de la loi de décentralisation ont ainsi entraîné des pertes de financement pour les actions de prévention de l'AdN 34, alors même que la demande était en augmentation.

○ **LE MANQUE PERSISTANT DE PLACES D'HEBERGEMENT DANS CERTAINS TERRITOIRES.**

L'hébergement est une nécessité pour la mise à l'abri en situation de grand danger. Il est également une condition indispensable pour envisager une sortie de la prostitution ou de la traite. Pourtant, et comme depuis plusieurs années, il est difficile dans certains territoires (Isère, Hérault) de pouvoir trouver des solutions malgré la priorité affichée pour les femmes victimes de violences.

○ **LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES VICTIMES POUR ACCEDER A LEURS DROITS.**

La régularisation administrative est de plus en plus complexe, même pour les victimes de traite qui portent plainte contre leur réseau ; les délais de réponse de l'administration peuvent être longs et sont très différents selon les territoires. L'octroi du droit d'asile est appuyé par le travail des équipes de l'AdN et notamment des juristes et, malgré l'excellent partenariat avec l'OFPRA, le processus de demande d'asile est long et incertain.

II – L'ACTIVITE DE L'AMICALE DU NID EN 2016

A – Une action au niveau national et international

Le développement des contacts politiques au niveau national s'est inscrit en 2016 dans le cadre de l'adoption de la loi du 13 avril.

- Contacts avec Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat aux droits des femmes jusqu'en février 2016, puis avec Laurence ROSSIGNOL, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (rendez-vous, participation aux petits déjeuners de la ministre, réunion de suivi de la loi du 13 avril 2016).
Inauguration par Madame ROSSIGNOL de l'appartement TEH de l'AdN 75.
Participation de l'AdN 34 à la réunion organisée dans l'Aude pour la visite de la ministre.
- Contacts avec le ministère de la santé dans le cadre des consultations pour l'élaboration du référentiel de prévention des risques santé des personnes en situation de prostitution (article 17 de la loi du 16 avril 2016).
- Nomination de l'Amicale du Nid au comité d'orientation de la MIPROF (arrêté du 17 octobre 2016).

Au niveau international, l'association a poursuivi sa participation à la plateforme européenne de la société civile pour la lutte contre la traite des êtres humains, avec deux réunions à Bruxelles en 2016 (juin et décembre).

Elle a travaillé avec l'association bulgare GAF dans le cadre du projet ISEC et a invité pour le colloque de l'anniversaire des 70 ans de l'association deux policières de Montréal pour présenter leurs actions de formation / sensibilisation sur la prostitution.

B - L'activité des établissements en 2016

Sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Seul l'établissement de Grenoble assure ses activités, dans les départements de l'Isère et de la Savoie, dans le cadre de subventions annuelles et d'une convention triennale avec l'ARS.

Les établissements mobilisent également d'autres financements (ARS, Conseils généraux et régionaux, subventions municipales, etc...). L'année 2016 a été marquée par les incertitudes liées aux transferts de compétences entre collectivités locales en raison de la nouvelle donne de la décentralisation. Ceci a significé pour certains établissements des baisses conséquentes de financement, notamment pour les actions de prévention et de formation (baisse annoncée en fin d'année de la subvention ARS pour l'action Intermède à Paris et baisses de financement pour les actions de La Babotte et, dans une moindre mesure, pour celles de l'AdN 31).

I - « Aller vers » :

4 811 personnes rencontrées en 2016

- o Dont 74 % sont des femmes, 5% sont des hommes et 21% des personnes transidentitaires.
- o 93% des personnes rencontrées sont de nationalités étrangères.
- o 23% des personnes rencontrées sont clairement identifiées comme victimes de traite des êtres humains (application des critères d'identification).

A Paris, Marseille, Lyon, Grenoble, Chambéry, Montpellier, Béziers et Toulouse, les équipes de l'association vont au-devant des personnes prostituées, de jour ou de nuit, sur les lieux de prostitution de rue ou de route.

Cette mission est essentielle pour rencontrer les personnes, conduire des actions de prévention santé et surtout faire connaître l'association et nouer ce premier lien de confiance qui permet d'amorcer un accompagnement en vue de la construction, au rythme de la personne et selon ses décisions, d'une insertion socio professionnelle et donc d'une sortie de la prostitution. Selon les établissements, entre un quart et un tiers des personnes accompagnées dans les établissements ont été d'abord rencontrées en aller vers ; il faut aussi ajouter que plus du tiers des personnes venant solliciter les services ont entendu parler de l'Amicale du Nid par le « bouche à oreille », souvent lié à la présence de l'association dans les lieux de prostitution.

Les expériences d'aller vers par internet se poursuivent, notamment à Marseille. Des SMS sont régulièrement envoyés aux numéros de téléphone relevés sur les sites d'annonces de prostitution. Les 1 561 numéros contactés ont donné lieu à 40 échanges par SMS, 5 venues à l'accueil de jour et 4 accompagnements. L'expérimentation se poursuit en 2017.

2 - Accueil, accompagnement, hébergement, logement :

Le tableau ci-après montre l'évolution des différentes actions de l'association :

	2016	2015	% évolution 2016/2015
Accueil			
nbre d'adultes	1517	1317	+15%
nbre adultes accueil de jour St Denis	1307	1041	+26%
nbre d'enfants de l'accueil de jour St Denis	1399	1100	+27%
Accompagnement			
nbre de personnes adultes	1883	1908	-1%
Hébergement			
nbre de personnes adultes	311	296	+5%
nbre d'enfants	147	114	+29%
Logement			
nbre d'adultes en lgt accompagnés par AdN	262	315	-17%
nbre d'enfants en lgt accompagnés par AdN	244	296	-18%
Ateliers d'Adaptation à la Vie Active			
nbre de personnes	73	70	+4%
TOTAL adultes	5353	4947	+8%
TOTAL enfants	1790	1510	+19%
TOTAL	7143	6457	+11%

L'accueil concerne toute personne qui se présente dans un établissement. Il est inconditionnel. Les conditions d'accueil sont déclinées de façons différentes selon les établissements, avec des modalités collectives ou individuelles.

L'accueil vise à :

- instaurer une relation de confiance, dans un cadre convivial et rassurant, tout en présentant les actions et missions de l'établissement,
- favoriser une dynamique de changement en proposant une orientation ou un suivi au plus près des besoins des personnes.

Les accueils de l'Amicale du Nid sont de deux types, que nous avons distingués dans les chiffres cette année.

D'une part, l'accueil de jour de Saint-Denis, ouvert aux femmes en errance et à leurs enfants. La fréquentation de cet accueil augmente chaque année, avec 1307 femmes et 1399 enfants accueilli-es en 2016, en augmentation de 27% par rapport à l'année précédente. Cet accueil est un lieu actif, dynamique où les femmes et les enfants trouvent, au-delà de l'alimentation et des moyens d'hygiène, des activités collectives tant autour de l'accès aux droits, à la culture qu'autour de la parentalité et de bien d'autres thèmes. Certaines parlent de la situation de prostitution et peuvent être orientées pour un accompagnement spécifique.

D'autre part, l'accueil spécifique sur la question de la prostitution, qui a concerné 1 517 personnes, soit une hausse de 15% par rapport à 2015. Cette augmentation reflète les effets de l'aller-vers, sans doute une plus grande visibilité de l'Amicale du Nid ; nous pouvons aussi faire l'hypothèse que les discussions autour de la loi ont entraîné une plus grande demande de la part des personnes concernées par la prostitution.

Cependant, les moyens des établissements pour l'accompagnement des personnes n'ont pas augmenté. Les établissements ont mis en place des procédures (commissions de prise en charge) pour prioriser les situations et ajuster la file active aux moyens disponibles. Ceci explique la stabilisation du nombre d'accompagnements en 2016, **1 883 personnes accompagnées**, soit une diminution de 1% par rapport à 2015.

Mais cette saturation des files actives risque de poser problème, si les demandes s'accroissent encore avec la mise en place de la loi du 13 avril 2016. Dans son dossier d'agrément pour les Commissions départementales prévues par cette loi, l'AdN a bien précisé qu'à moyens constants, elle ne pouvait augmenter le nombre de personnes suivies, d'autant plus que les accompagnements dans le parcours de sortie défini par la loi seront particulièrement intenses, puisqu'ils doivent tenir compte de la durée maximum de 2 ans pour bénéficier de l'autorisation provisoire de séjour et percevoir l'allocation spécifique (AFIS).

73 personnes ont été accompagnées dans les AAVA de Colombes et de Lyon. Ces ateliers d'accompagnement à la vie active, qui placent les personnes dans une situation de travail réel, représentent un appui puissant pour reconstruire l'estime de soi, le lien aux autres – donc travailler sur les conséquences de la violence subie – et permettent aux personnes de percevoir une rétribution.

Au total, 5 353 personnes adultes ont été accueillies, accompagnées avec ou sans hébergement ou suivies dans le logement. Ce chiffre est en hausse de 8% par rapport à 2015.

Avec ces adultes, 1 790 enfants ont été également concernés par l'action de l'Amicale du Nid.

Les victimes de la traite des êtres humains, clairement identifiées selon les indicateurs, représentent **plus de 30% des personnes accompagnées** par l'Amicale du Nid. Les équipes de travail social les accompagnent à s'identifier comme victimes de TEH, à dénouer l'emprise, à conduire des démarches pour l'accès à leurs droits et tout en travaillant sur les conséquences de la situation de prostitution. Ces accompagnements sont intenses et demandent aux équipes d'acquérir des compétences juridiques. Des juristes sont maintenant présentes dans les établissements de Toulouse, Montpellier, Paris et Grenoble.

Comme le démontre l'étude conduite dans le cadre du projet ISEC, ce travail demande que la personne puisse bénéficier a minima de réponses aux besoins primaires : manger, dormir en sécurité. L'hébergement est, dans de nombreuses situations, une condition nécessaire du parcours de sortie. La nécessité de moyens adaptés se poursuit dans les étapes de construction d'une insertion socio-professionnelle d'un parcours de sortie de la prostitution.

3 – La formation et la prévention sur la question de la prostitution.

Prévention et formation :

- o Prévention : **718** jeunes concerné-e-s,
- o Formation, sensibilisation : **1 511** professionnel-le-s.

La prévention et la sensibilisation se retrouvent dans l'ensemble des missions de l'Amicale du Nid, par l'action auprès des personnes en danger de prostitution ou pour prévenir la dégradation d'une situation. Elles prennent également la forme d'actions en direction des jeunes, des professionnel-le-s en contact avec eux/elles et, plus largement, des acteur-ice-s sociaux-ales.

En 2016 a été développé dans le cadre d'un financement du Conseil Régional Ile-de-France, un site de prévention en direction des jeunes. www.jenesuispasavendre.org.

Son élaboration s'est appuyée sur le regard des jeunes envers le sujet de la prostitution, via trois groupes pilotes :

- 1 – Des questionnaires auprès des jeunes d'un collège parisien. Leurs réponses ont grandement contribué à la construction de ce site.
- 2 – Une participation à quatre sessions de chat collectif sur Habbo à propos du thème « peut-on tout acheter ? » organisé avec Fil santé jeunes. Le recueil des réactions des participants nous a permis de prendre en compte leur regard sur la prostitution.
- 3 – Des rencontres avec les jeunes accompagnés par l'ANRS. Ces échanges ont aidé à penser, mettre en œuvre et rendre vivant ce site.

Le site est maintenant en ligne et facilement consultable sur smartphone.

La formation s'appuie sur l'expertise de l'Amicale du Nid et la valorise.

Ses objectifs sont :

- faire connaître le phénomène prostitutionnel, ses enjeux, les impacts sur les personnes,
- faire changer les représentations sur la prostitution,
- permettre, notamment aux travailleur-euse-s sociaux-ales, de repérer la problématique prostitutionnelle et leur donner les outils pour pouvoir accueillir et orienter les personnes,
- former des intervenant-e-s de prévention.

Ces actions sont conduites par les établissements de Montpellier, Toulouse, Paris, Colombes, Marseille, Grenoble et par le service formation rattaché au siège.

Le travail entamé en 2015 sur le référentiel formation / prévention en vue de mutualiser et formaliser les fondamentaux sur lesquels s'appuient les formations, s'est poursuivi en 2016.

Comme chaque année, ce bilan d'activités ne serait pas complet s'il ne soulignait pas le travail de l'équipe du Siège, de taille réduite par rapport à l'ampleur de la tâche et particulièrement lourd dans le contexte de « simplification » administrative qui, pour le moment, apporte une surcharge de travail. Merci à toute l'équipe !

Introduction

L'année 2016 a été pour l'établissement toulousain de l'Amicale du Nid, une période riche et pleine, avec des changements importants autant au niveau dispositif et politique, qu'en interne au niveau fonctionnement et vie institutionnelle.

La dimension politique, qui a et aura une incidence importante sur notre activité est bien évidemment le vote de la loi de lutte contre le système prostitutionnel, le 13 avril 2016. Pour rappel, la navette parlementaire la concernant avait démarré en 2013, c'est dire si le sujet fait polémique, ou du moins manque de consensus.

L'avenir nous dira si les ambitions qui lui sont rattachées seront suivies d'effet, mais la volonté est pour le législateur d'infléchir durablement et dans tous les niveaux, le rapport qu'entretient la société française avec la prostitution et les personnes qui y sont impliquées.

Concrètement, ceci se traduira pour l'établissement dans la seconde partie de l'année 2016, par un travail d'élaboration et de réponse à appel à projets émanant du service régional du droit des femmes et à l'égalité, afin d'accompagner les déléguées départementales à la mise en place des commissions départementales, initiées par la loi.

Nous proposerons d'y répondre au nom des 2 établissements, implantés dans la région Occitanie, Montpellier et Toulouse.

L'établissement instruira sa demande d'agrément pour la Haute Garonne, son département d'implantation, après les démarches entreprises au niveau national : introduction dans les statuts de l'association d'éléments demandés par la loi et demande nationale.

Particularité locale : avec le vote de cette loi, il s'agit du second texte législatif en vigueur sur le territoire toulousain, après les arrêtés anti prostitution pris par la municipalité en 2014.

Ils sont de nature, de portée et d'objectif très éloignés, mais ils s'ajoutent et auront des effets auprès des personnes concernées.

Au niveau de l'établissement, l'année aura été marquée par 2 faits majeurs : l'avancée des démarches liées à l'acquisition de locaux et le franchissement d'une étape importante de l'évaluation interne

Le 4 novembre, le sous seing privé concernant le local situé 52 Bd Déodat de Séverac, a pu être signé, après plusieurs reports liés aux pièces administratives manquantes côté vendeur : la date initiale était en juillet.

Nous tenons ici à saluer le soutien de la DDCS dans cette démarche, qui a soutenu le projet dès son origine, afin entre autres de sécuriser l'accueil des personnes accompagnées et l'activité des intervenants de l'établissement.

La validation du PPI, les réponses bienveillantes aux différentes demandes budgétaires, les différents échanges téléphoniques avec mesdames Hugues et Fabrègues, ont consolidé notre démarche et nos moyens.

L'étape suivante sera la mise en place d'un comité de pilotage, administrateurs/salariés/direction, pour co-construire à partir de différentes places et fonctions, le projet le mieux adapté.

Deux interrogations persistent et font débat : nous ne serons pas dans l'hyper centre comme actuellement et nous perdons environ 100m².

Le premier point, bien qu'atténué par la proximité de la ligne du tramway et notre installation à 4 stations du Capitole, signe notre éloignement du quartier historique de la prostitution, à Toulouse. Au regard de l'évolution des contextes de prostitution et des réglementations en vigueur dans la ville, cela pèsera-t-il sur le lien avec notre public ? C'est en tout cas une question en termes de travail d'accueil et d'accompagnements.

Le second point est tempéré par la possibilité de pouvoir aménager le futur local en fonction des besoins de l'activité, y compris pour l'accueil collectif, dans la mesure où il s'agissait d'un local de services en « open space ». Le travail de réflexion avec l'architecte Sébastien Nuttens, initié à la fin de l'année, qui a déjà travaillé sur la réhabilitation d'un CHRS, nous permet d'envisager un travail d'analyse prometteur vis-à-vis de nos besoins.

Le 20 octobre, a eu lieu en présence d'Hélène de Rugy, déléguée générale de l'association, la présentation et la restitution du rapport de l'évaluation interne. L'équipe était au complet et le comité territorial représenté l'administrateur membre du comité de pilotage et le président du CT. Ce travail a permis de rassembler et de valider l'ensemble des éléments et de re positionner l'ensemble des intervenants dans cette démarche globale d'évaluation interne.

Les trois priorités mis en perspective dans les 5 chapitres travaillés sont :

- la formalisation et la sécurisation du système d'information et d'archivage,
- la formalisation de l'accompagnement individuel à partir d'un document type Dipec
- le renforcement de la dimension collective à la permanence d'accueil.

Les 3 groupes de travail seront mis en place à la fin de l'année, leurs analyses et propositions présentées dans le 1^{er} semestre 2017.

Les pratiques professionnelles avaient notablement évolué en 2015 quant à l'accueil et l'admissions des nouvelles personnes.

Jusqu'à présent il n'y avait peu de procédures formalisées qui permettaient de baliser le parcours d'intégration des nouvelles personnes : les personnes rencontrées en travail de rue ou accueillies à l'accueil collectif, lorsque leur demande et projet nécessitaient un accompagnement individualisé, « glissaient » sur simple demande puisque nous les connaissions, vers une des personnes en charge de l'accompagnement.

Cette pratique, qui tient plus de l'habitude que de la procédure établie, se traduisait par une absence de visibilité, une prise de décision relativement individuelle, une arrivée croissante des demandes d'accompagnement sans tenir compte des possibilités d'accompagnement, une absence d'identification systématique des situations des demandeurs et une définition non partagée en équipe du travail à réaliser.

Le dispositif actuel prévoit que toutes personnes nouvelles est rencontrée individuellement lors de sa 1^{ère} venue : soit en 1^{ère} rencontre à l'accueil collectif, soit en 1^{er} accueil pour les demandes déjà identifiée par les partenaires ou par nous-même, par téléphone, mail, ou site. La 1^{ère} rencontre permet de faire mutuellement connaissance, de préciser nos fonctions et de valider chez la personne le lien avec la prostitution ou la traite et de définir comment et sur quoi la personne peut mobiliser l'établissement. Un entretien de 1^{er} accueil peut être proposé lorsque la demande correspond à nos missions et lorsqu'il faut mettre en place un accompagnement individualisé.

Le 1^{er} accueil, se fait sur la base d'une trame d'entretien commune, qui précise la situation personnelle de la nouvelle arrivante, identifiée la situation et les besoins en termes d'accompagnement social et/ou d'accompagnement juridique. La restitution en réunion d'équipe permet de prendre position institutionnellement et de baliser le démarrage de l'accompagnement en fonction des possibilités d'accompagner en interne. Si la décision est négative ou trop tardive, une ré orientation est proposée vers un partenaire plus adapté ou disponible. Les deux temps de 1^{er} accueil hebdomadaires sont suspendus ou diminués, lorsque les 5 travailleurs n'ont plus de disponibilité pour prendre de nouveaux accompagnements. Ceci n'empêche pas la personne de fréquenter l'accueil collectif ou les autres instances de l'établissement.

Cette nouvelle organisation a plusieurs objectifs :

- partager, rendre visible, décider institutionnellement en réunion hebdomadaire et prendre des décisions adaptées plus rapidement.
- actionner les démarches de protection plus en adéquation avec le temps administratif. Cette mise en place est un changement important dans les pratiques professionnelles historiques de l'établissement, mais les freins (au changement) n'ont pas été démesuré
- réguler l'arrivée des nouvelles personnes dans l'établissement

Devant l'afflux des nouvelles demandes, en hausse exponentielle depuis 2 ans, il devenait indispensable de réfléchir et de proposer un cadre qui permet aux intervenants de retrouver le sentiment de ne pas subir et de pouvoir organiser le travail en se protégeant de l'urgence et de la culpabilité.

Les ressources humaines, en 2016 ont été encore une fois mises sous tension.

Outre la diminution du temps de travail juridique suite à l'arrêt de certains financements, le temps d'intervention travail social a lui aussi été revu à la baisse, par le passage en retraite progressive à mi-temps d'une assistante sociale et le départ en formation Caferuis d'un éducateur spécialisé, tous deux faisant partie de l'équipe ancienne. Leur remplacement a été effectué par une éducatrice spécialisée, sans l'expérience des 2 titulaires, avec une période d'apprentissage pour différents paramètres : l'accompagnement social global, sans hébergement, la prostitution et de la traite au fin d'exploitation sexuelle, l'accueil collectif

Cette situation en termes de temps actif mobilisable, associé à l'augmentation permanente de la file active et la mise en place des différents groupes de travail (déménagement et évaluation interne) nous a amené à suspendre l'intégration de personnes nouvelles à partir du mois de septembre.

Cette décision a été difficile à prendre, tant elle est à l'opposé de ce qui fonde le travail social : l'accueil, la connaissance mutuelle, la mise en perspective de l'avenir pour favoriser le changement, la construction d'alternative, etc.

Cette situation risquera de perdurer durant le 1^{er} semestre 2017, l'équipe retrouvera une configuration plus classique à partir de juillet 2017.

Une problématique de travail particulière qui perdure, les mineurs étrangers isolés, victime de traite d'être humain à des fins d'exploitation sexuelle.

Après les 6 personnes de 16 à 18 ans, des enfants donc d'après nos lois, arrivées dans l'établissement en 2015, 3 ont cette année poussé la porte de l'établissement, et ont demandé à être protégées par les services du Conseil Départemental et plus particulièrement l'ASE et le pôle SAMI, Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés.

Plus encore qu'avec les adultes pour lesquels le phénomène de traite des êtres humains n'est pas identifié et reconnu, cette problématique auprès des victimes mineures en situation d'exploitation sexuelle est encore plus difficilement prise en compte.

Nous continuons par contre de témoigner que toutes les mineures mettent en œuvre l'intégralité de leur énergie à s'intégrer dans leur nouveau pays et que le mot école revient fréquemment et avec force dans leur discours.

II – L'ASSOCIATION à TOULOUSE

II – a Le projet

Totalement inclus dans projet associatif, le projet d'établissement du CHRS sans hébergement qui date de 2007, tient compte des réalités de la prostitution au plan local et s'inscrit dans le dispositif de lutte contre les exclusions et les politiques de prévention, existant sur le territoire d'implantation.

L'évaluation interne poursuivie en 2016, nous permettra d'actualiser notre projet d'établissement, de le moderniser au sens d'y intégrer des orientations de travail qui intègrent les exigences et les situations actuelles.

LES PRINCIPES FONDATEURS DE L'ACTION :

- ✚ Participer à la lutte contre les exclusions et le développement de la prostitution en agissant auprès des personnes en situation de prostitution et en amont, auprès des publics vulnérables et des professionnels par des actions partenariales,
- ✚ Proposer un accompagnement global et personnalisé de chaque situation,
- ✚ Respecter le choix des personnes tout en les aidant à l'analyser pour leur permettre de passer d'objet à sujet de leur histoire,
- ✚ Veiller à ce que chaque personne accueillie ne s'installe pas dans un lien de dépendance au service,
- ✚ Conserver et enrichir la fonction relais entre les publics et les dispositifs de droits communs,
- ✚ Construire des actions souples et adaptables à l'évolution des publics, des dispositifs de droit commun, du contexte social, économique et des politiques sociales.
- ✚ Participer aux actions, événements qui permettent d'agir sur les représentations du grand public sur les phénomènes prostitutionnels.
- ✚ Elargir son action au-delà du territoire de l'agglomération et du département grâce notamment à la prévention et à la formation, à l'ancienne région Midi-Pyrénées.
- ✚ Préparer et traduire dans les départements où l'action régionale nous a implanté, les commissions départementales induites par la loi « lutte contre le système prostitutionnel ».

UN POSITIONNEMENT :

L'accompagnement des parcours d'insertion n'est pas appuyé sur l'hébergement, mais sur un travail en partenariat au niveau local et national ainsi qu'une coopération entre structures, un positionnement pour initier des ponts entre les publics et les dispositifs. Ce positionnement exige donc une adaptabilité permanente des pratiques en interne et en externe. Une orientation du projet décidée par la structure dès sa création, pour plusieurs raisons majeures est toujours d'actualité :

- éviter la stigmatisation,
- adapter les possibilités de réponses,
- offrir d'autres compétences pour accompagner les parcours,

- favoriser l'apprentissage des relations sociales et des codes indispensables pour vivre en société,
- donner aux personnes la liberté d'être accompagnées par d'autres professionnels,
- se situer en « référent de parcours » pour une continuité du suivi,
- proposer aux partenaires un partage de connaissances pour faire évoluer la représentation de ces personnes et faciliter leur prise en charge.

L'amicale du nid Toulouse, est aussi impliquée dans des dispositifs et commissions de réflexion au plan national.

II – b - Modalités d'action.

La spécificité du service d'accompagnement vers l'insertion tient en grande partie au fait que cette fonction n'étant pas appuyée sur une offre d'hébergement ou de logement, l'essentiel du travail d'accompagnement s'effectue en milieu ouvert. Il faut souligner que sur l'ensemble des CHRS du département de la Haute Garonne, l'Amicale du Nid est le seul à avoir ce positionnement.

Ce parti pris exige un double positionnement auprès des personnes :

- d'une part il faut mettre en place des procédures de travail pour aller vers les publics concernés afin de faire l'offre qui peut susciter, soutenir ou initier un début de démarche,
- d'autre part il faut être en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux qui peuvent prendre une place dans cet accompagnement au titre de leur spécificité : logement, hébergement, santé, emploi, formation, justice, etc.

Le service dans ce cadre garde la place de pivot qui accompagne et organise avec la personne, et qui prend en compte en premier lieu les questions liées à la prostitution.

Ce double positionnement, initié depuis de nombreuses années dans l'établissement, se définit maintenant dans les modalités du travail social en tant que référent de parcours.

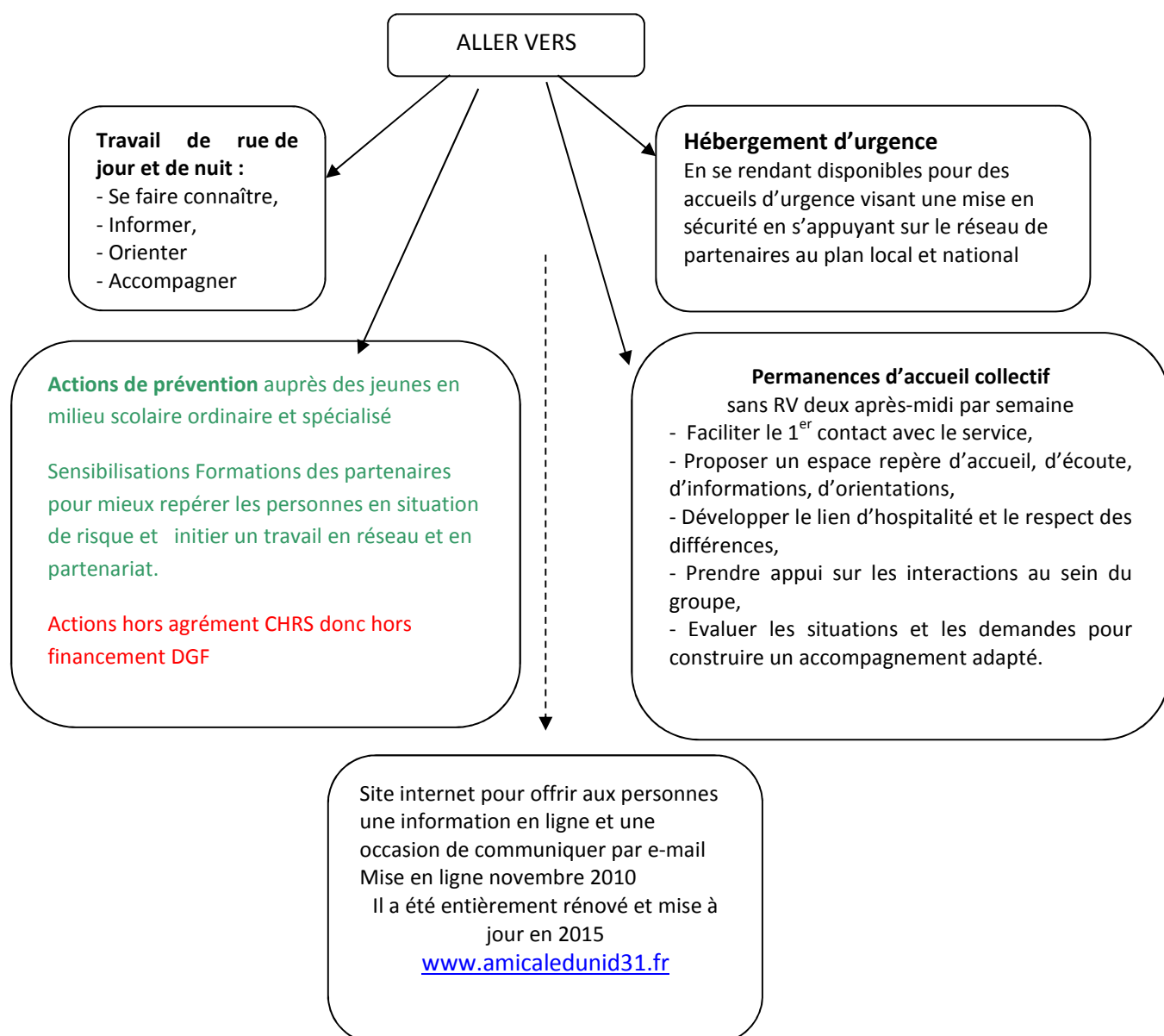
ASH dans son numéro de novembre 2016 identifiait ainsi cette notion :

- le professionnel ainsi définit dispose d'une vision globale des interventions sociales,
- il est impliqué directement dans l'accompagnement,
- le diagnostic global des besoins est réalisé avec la personne accompagnée qui reste au centre des intervenants,
- il garantit également la continuité du parcours d'insertion et la cohérence de l'accompagnement,
- il s'inscrit à ce titre dans un travail en réseau territorialisé.

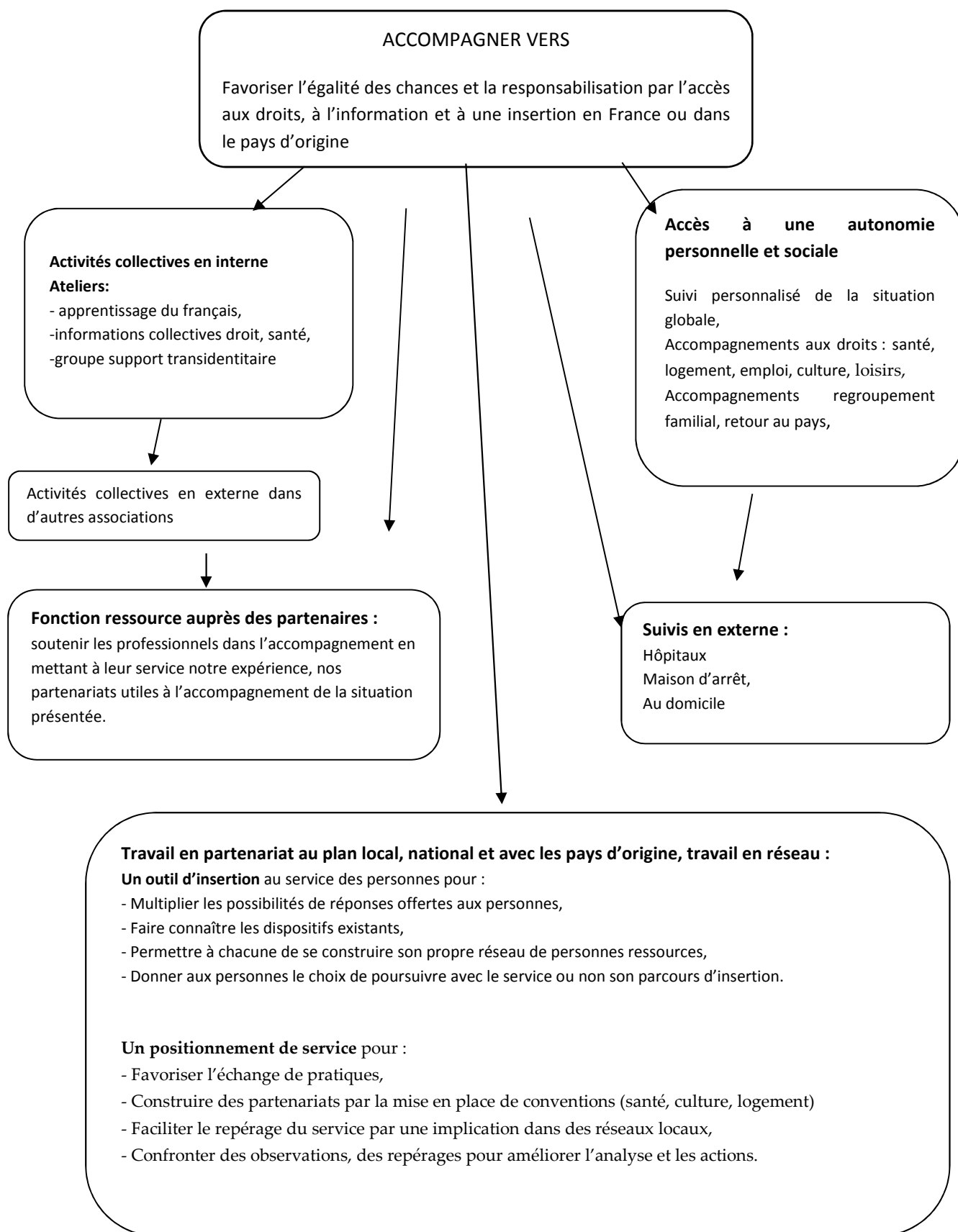
Cette approche de l'intervention sociale, qui consiste à aller vers les publics en situation de prostitution, de leur permettre de construire leurs alternatives et de les accompagner dans la reconstruction de leur place dans la société, peut se présenter avec les 2 schémas ci-dessous : de l'aller vers à l'accompagner vers.

ALLER VERS

Parce que le contexte prostitutionnel met souvent les personnes dans des places stigmatisées, que la situation d'exclusion s'amorce souvent dès l'enfance, parce que les personnes ignorent souvent leur droit, parce que la prostitution crée un enfermement renforcé par la barrière de la langue, de la culture, de la position d'infériorité induite par la prostitution, le projet doit viser à créer les conditions du changement pour les personnes et offrir des interventions et des compétences adaptées.



ACCOMPAGNER VERS :



Après l'apport de deux compétences en 2015 qui ont eu un effet sur les actions menées et sur les accompagnements effectués, la fonction juridique pour les victimes de TEH et la fonction sociologique pour la prévention /formation, l'équipe s'est à nouveau étoffée d'une intervenante sociale supplémentaire, pour les remplacements déjà évoqués.

La juriste assure également la maintenance et l'actualisation du site internet de l'établissement.

Ces renforts de personnels, au-delà de l'apport de compétences nouvelles qui vont dans le renforcement et la diversification de nos actions, posent également plusieurs questions en termes de dynamique d'équipe :

-d'une part l'équipe passe de 4 à 7 intervenants, soit une augmentation conséquente en termes de salariés, mais pas en terme d'ETP. Le bénéfice a été immédiat pour tous, mais l'arrivée de nouvelles personnes avec des formations initiales différentes, des âges différents, des expériences en lien avec d'autres secteurs, a rafraîchi la dynamique d'équipe mais nécessite une gestion des ressources humaines différente.

-d'autre part, ces recrutements ont positionné l'équipe traditionnelle dans une dimension de transmission des fondamentaux, des référentiels du travail social qui les animent et de l'articulation mise en place en interne sur les questions de la prostitution, au nouveaux salariés.

-enfin cette augmentation de temps de travail sans augmentation nette des financements, se traduit par une augmentation des temps partiels, et donc une perte de temps d'intervention auprès du public.

II – c - Organisation des actions

Cette partie du rapport d'activité va s'attacher à présenter l'organisation de l'activité des 7 intervenants : les 4 travailleurs sociaux « historiques », la juriste, la sociologue chargée de prévention et l'éducatrice spécialisée vacataire, qui mettent en œuvre les actions de contact, d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion des publics, donc les actions qui sont financées dans le cadre de la DGF.

Le chapitre VII fera apparaître l'action prévention/formation, soutenue par des financements complémentaires. . La chargée de prévention apparaît dès ce chapitre car elle intervient sur des temps « public accueilli », en complément de son activité de prévention formation.

L'enjeu est pour nous de proposer aux personnes accueillies, un ensemble cohérent qui tient compte à la fois des moyens humains et des objectifs des actions mises en place, avec les orientations présentées dans le projet d'établissement.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ACTIVITES				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<u>-8h30 à 10h</u> Organisation semaine <u>-10h à 12h</u> supervision : 1/3 ou travail administratif -Réunion prévention	<u>-8h30 à 13h</u> RDV individuels et accompagnements des personnes en parcours d'insertion	<u>-8h30 à 13h</u> RDV individuels -permanence de 1 ^{er} accueil	<u>-8h30 à 11h30</u> Réunion d'équipe de fonctionnement	<u>-8h30 à 16h</u> RDV individuels et accompagnements, travail administratif
<u>-14h30 à 18h</u> Travail de rue : 1 /2 -RDV individuels -permanence de 1 ^{er} accueil.	<u>-14h à 16h</u> Accueil collectif sans RDV et 1 ^{ère} rencontre RDV individuels, suivis, Accompagnements <u>-16h00 à 18h30</u> Atelier français	<u>-13h à 18h</u> RDV individuels ou démarche	<u>-12h à 16h</u> RDV individuels <u>-14h à 16h</u> Accueil collectif et 1 ^{ère} rencontre (jusqu'en octobre)	
	<u>22h à 2h</u> Travail de rue 1/4			

Plusieurs remarques par rapport à cette organisation, en 2016

Les sorties rue nuit sont restées à la fréquence d'une fois par mois, au lieu de deux, suite au changement des deux vacataires en 2014.

La sortie rue maintenue est celle précédemment en direction des personnes originaires des pays de l'est de l'Europe, la prostitution ayant lieu dans les quartiers se disant en difficulté mais qui actuellement est nettement plus diversifiée en termes de public suite aux arrêté anti prostitution.

Ceci traduit la difficulté du maintien et de l'efficacité de ces actions importantes mais délicates à pérenniser, surtout au sein d'une équipe restreinte, avec une grande ancienneté et ayant besoin de compétences en médiation interculturelle

L'organisation propose, dans le déroulement de la semaine, une alternance équilibrée entre les différentes propositions, de manière à favoriser une prise en charge adaptée : une personne rencontrée lors du travail de rue pourra rapidement accéder à l'accueil collectif ou à un rendez-vous individuel. Cette articulation est d'autant plus sensible et difficile à organiser du fait de l'intégration de la juriste : dans les accompagnements orientés vers la demande de protection internationale et/ou le dépôt de plainte L 316-1 du CESEDA, les temps juristes et accompagnement social alternent et/ou se font en commun.

Le travail administratif est en constante progression : outre la montée en charge de toutes les saisies informatiques liées au suivi classique des personnes accompagnées, les dossiers liés aux demandes d'asile ou en référence à la loi L316-1, protection des personnes victimes de réseau de

Traite d'Etres Humains sont également très lourds administrativement. Les enjeux extrêmement graves dont ils sont chargés pour les bénéficiaires alourdissent également la tâche des intervenants sociaux.

Les activités « travail de rue », « accueils collectifs » mobilisent toujours 2 travailleurs sociaux simultanément : il s'agit pour nous de mettre en place des outils qui répondent aux notions de sécurité pour les salariés mais également de qualité pour les personnes rencontrées ou accueillies. Pour le cas spécifique de l'accueil collectif, l'intégration dans le roulement de la chargée de prévention permet 2 choses :

- une diversité renforcée des intervenants, permettant des regards et des analyses variés
- la possibilité pour la chargée de prévention d'enrichir ses propositions par les expériences auprès des personnes concernées.

L'éducatrice spécialisée vacataire est également impliquée sur un accueil collectif, afin de s'immerger plus rapidement dans l'activité, d'être « formée » en travaillant en duo et de diversifier les situations de travail.

Cette organisation est extrêmement sensible et difficile à pérenniser sur l'ensemble des semaines d'ouverture, avec de plus les aléas et les impondérables de l'activité humaine (maladie) ou les obligations professionnelles (formation).

En termes d'organisation et d'articulation des actions, la mise en place d'une double référence sur les dossiers de protection, sociale et juridique est un élément nouveau important.

Les permanences de premiers accueils les lundis et mercredis et celles de premières rencontres ont été maintenues jusqu'au mois d'octobre.

Nous verrons par la suite l'incidence sur la file active, sachant qu'il y avait déjà eu auparavant des périodes de restriction d'accès.

II - d - Moyens en personnel et affectation

Tableau global des effectifs pour l'année 2016

QUALIFICATION	ETP	
	Financement DGF	Financement hors DGF
Responsable	1	
Assistante de direction	1	
Travailleurs sociaux	3.75	0.25
Agent de service	0,30	
Sociologue Agent de prévention	0.03	0.58
Conseillère sociale et juridique	0.47	0.21
Webmaster		0.17
Sous- Total	6.55	1.21
Total	7,76	

Plusieurs commentaires, sur ce tableau.

Le 0,85 ETP de temps de juriste est une moyenne sur l'année puisque son volume horaire a évolué au fil de l'année. Le financement est assuré pour une grande partie par la DGF en convertissant une partie du temps de la retraite progressive de l'assistante sociale, le reste est assuré par des subventions de la Ville de Toulouse sur le temps juriste et sur le temps webmaster.

Le 0,61 ETP de la sociologue chargée de prévention est assurée par les financements complémentaires soit dans des actions de prévention ou de formation, sauf 4 h par semaine qui impactent la DGF pour les actions accueils collectifs et travail de rue nuit.

Le rapport d'activité de cet axe de travail est différencié de l'axe insertion, même si pour nous l'unité d'action est réelle. Le compte rendu de l'action prévention commence à la page 65.

Sur son activité insertion, la chargée de prévention/formation intervient en sortie rue nuit : sa bonne maîtrise de la langue italienne lui permet de communiquer assez précisément avec une partie importante du public originaire de la Roumanie, très présent à Toulouse.

Enfin n'apparaissent pas dans ce tableau d'effectif, les personnes intervenant sous forme de vacation : l'intervenante assurant la supervision mensuelle (budget DGF) et les cours de français (budget complémentaire du Conseil Départemental 31).

II – e - Affectation par activités en direction du public

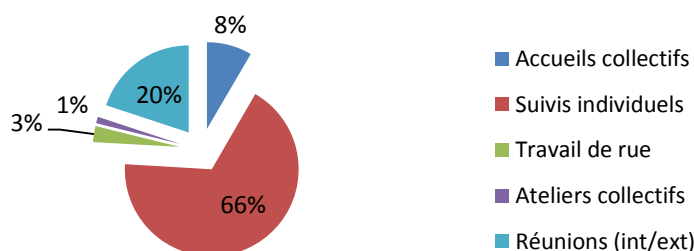
Ce paragraphe présente la répartition des temps d'activité par action, c'est la raison pour laquelle apparaissent les temps d'intervention des 2 vacataires cités au-dessus, sur financement du Conseil Général.

Actions	Fonctions	Répartitions DGF	Hors DGF
Accueils collectifs	Assistants sociales Sociologue Educatrice spécialisée	0,35 ETP	0.05 ETP
Suivis individuels	Educateurs spécialisés et assistants sociales Juriste et webmaster	2,44 ETP 0.37ETP	0.20 ETP 0.21 ETP
Travail de rue	Educateur spécialisé et assistante sociale Sociologue prévention	0,14 ETP	.
Actions collectives :Atelier de Français	Vacation de Parole et Expression		0.06 ETP

Réunions internes et partenariales	Toute l'équipe	0,95 ETP
Total : 4.76 ETP		4.25ETP 0.51 ETP

Le graphique suivant permet de visualiser la répartition du temps de travail et de faire apparaître la diversification des fonctions.

Répartition du temps de travail



Plusieurs commentaires sur la répartition du temps de travail par activité pour cette année 2016 qui découlent directement des changements présentés depuis le début de ce document :

-participation de la sociologue rattachée à la prévention à un accueil collectif par semaine et une sortie rue nuit par mois,

-conversion d'une partie du poste d'assistance sociale en temps juriste et consolidation de celui-ci par des subventions de la ville de Toulouse

-financement du temps webmaster par la subvention prévention de la ville de Toulouse

On peut noter une augmentation du temps de travail dédié à l'accompagnement qui s'explique d'une part par un transfert d'activité du travail de rue vers l'accompagnement, d'autre part par le temps d'accompagnement juridique qui s'ajoute au temps d'accompagnement social et par le rattachement de la vacataire à cette action.

Le temps d'accompagnement individuel induit par l'accueil collectif est rattaché aux activités d'accompagnement depuis 2012. Il marque ainsi l'étape intermédiaire entre l'accueil collectif sans rendez-vous et l'accompagnement individualisé, orienté vers l'insertion. Ceci a permis de mieux faire apparaître l'augmentation de cette activité d'accompagnement individuel induit directement de l'accueil collectif, notamment en direction des personnes victimes de Traite d'Etres Humains et des personnes transidentitaires.

Nous avons également tenu à faire apparaître les temps d'intervention des vacataires sur le tableau du temps d'affectation par activité, afin de mettre en lumière les paradoxes actuels de notre organisation administrative et financière. En effet, ces vacations sont financées par une subvention étrangère à la DGF, alors même que leur destination est le renforcement des actions d'insertion. Les cours de français sont essentiels pour conforter l'insertion des personnes étrangères sur le territoire national.

Pour autant, la subvention émane du Conseil Départemental 31 en veillant à associer au cours de français une orientation santé.

II – f - Moyens financiers

Le budget prévisionnel 2016 était construit autour d'une demande s'élevant à **518 272 €** .

L'autorisation de dépense après la procédure budgétaire contradictoire s'élève à **483 336 €** , la DGF se montant à 476 060 € dont 21 300 € pour financer la remise en état des locaux rue de l'Orient.

Nous avons pu bénéficier d'une augmentation de 8 953 €.

Comme en 2015, nous prenons acte et nous nous en félicitons, des augmentations de dotation, qui interviennent dans un contexte de contrainte budgétaire important. Elles témoignent de la volonté de la DDSCS de soutenir un établissement atypique dans l'environnement social toulousain, par sa nature et ses missions. Elles prennent en compte également des efforts de rigueur de gestion réalisés par l'établissement mais qui s'effectuent toujours dans un équilibre délicat à maintenir entre la gestion et les besoins de l'activité d'accompagnement.

Nous espérons que cette prise en compte de nos demandes corresponde également dans les services de la DRJSCS à une volonté de mieux prendre en compte, dans le champ de la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des personnes en situation de prostitution. Ces efforts partagés permettront, s'ils se pérennisent, « d'affronter » dans un contexte institutionnel favorable, l'arrivée des différents projets de lois qui pour le secteur seront l'équivalent des « ordonnances de 60 ».

Ce soutien s'est également traduit par la consolidation des provisions pour le changement de local, qui nous a permis de constituer une réserve pour les travaux à venir inévitables et la remise en état du local que nous quittons.

Sur la question des moyens, il est évident pour nous que lorsque la loi « lutte contre le système prostitutionnel » dont nous parlions dans les introductions sera entrée en application, cette question sera fondamentale.

Ce texte législatif pose en effet le principe d'un accès facilité à un parcours de sortie de prostitution pour les personnes qui en feraient la demande qui va sous-entendre des moyens financiers pour soutenir la formation, la protection, l'hébergement et l'accès à la langue française, mais aussi des moyens humains pour mettre en œuvre l'accompagnement de ces parcours durant 2 ans.

Si ce dispositif s'apparente à un droit, au même titre que le DALO, il va s'en dire que la question des moyens supplémentaires se posera, au risque pour le législateur de recommencer l'expérience des « ordonnances de 60 » : un texte ambitieux mais qui manque l'étape mise en place de politiques publiques et qui tombe de lui-même en désuétude.

L'autre inquiétude budgétaire concerne les budgets permettant les actions de prévention et de formation.

Les financements complémentaires, concernant l'axe prévention/formation, sont de nature très différente et couvrent autant des besoins de formation, que des besoins d'intervention directe auprès des publics, jeunes en priorité : elles émanent de la Délégation Départementale et Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, de Toulouse Métropole pour la formation, de la Mairie de Toulouse pour des actions spécifiques.

Malgré ces multi financements, l'action reste fragile en 2016, même si la situation purement comptable s'est améliorée. Le léger déficit constaté est du niveau d'une action prévue, avec la Métropole, mais non effectuée par décision unilatérale. La fragilité budgétaire de l'activité prévention formation est structurelle depuis 2009, date de sa sortie de la DGF, et les récentes baisses des dotations aux collectivités locales par les gouvernements successifs vont l'augmenter.

Cette fragilisation est d'autant plus préoccupante que nous constatons une augmentation des besoins, comme il est souligné dans l'introduction alors même que la prostitution est une problématique sur laquelle on peut agir en amont ou dès la mise en place de la situation pré-prostitutionnelle.

Cette orientation de travail est donc de plus en plus difficile à remplir alors même qu'elle est de plus en plus nécessaire au regard des besoins des jeunes, de la précarisation croissante d'une partie de la société française, des inégalités structurelles fortes au niveau mondial.

La baisse des crédits d'intervention et des dotations de l'état aux collectivités locales, est pour nous une source d'incertitude d'autant plus grande que nous savons que les actions de prévention ou de formation ont des logiques pluri annuelles : seul le travail en profondeur peut faire naître des interrogations sur les comportements, c'est un des objectifs de la prévention, ou favoriser l'émergence de pratiques professionnelles plus adaptées, c'est un des objectifs de la formation.

La seule certitude pour nous est d'être sûr de devoir de plus en plus souvent travailler sur des contextes de prostitution différents, qui mobilisent des procédures et des outils différents.

Les actions de santé financées par le Conseil Départemental 31 qui figuraient encore en 2010 dans le compte administratif du CHRS ont été retirées avec l'accord de la DDSC du compte administratif en 2011 pour une plus grande lisibilité. Comme nous l'avons déjà dit dans le paragraphe précédent, les actions financées par le Conseil Départementale sont essentielles pour soutenir les actions d'insertion.

Résultat par centre analytique Exercice 2016

Charges	CHRS code analytique 0-10	Prévention - Formation - Milieu scolaire code analytique 0- 21	CD 31 Actions Santé * 040	Mairie de Toulouse * 0-50	Total
60 Achat matières et fournitures	6 029,10	833,14	186,09		7 048,33
61 Services extérieurs	42 804,72	2 037,05	6 827,09		51 668,86
62 Autres services extérieurs	11 713,76	1 819,01	121,62		13 654,39
63 Impôts et taxes sur rémunérations	30 091,04	1 860,34		1 221,74	31 951,38
64 Salaires & charges sociales	360 010,58	28 722,16		16 301,70	388 732,74
65 Autres charges de gestion	20 762,46	6 124,13	2 420,06		29 306,65
67 Charges exceptionnelles					0,00
68 Dotations & provisions	47 024,58	57 682,20	250,14	7 148,56	104 956,92
Total charges	518 436,24	99 078,03	9 805,00	24 672,00	627 319,27
Ressources					
DDCS DGF	476 060,00				476 060,00
<u>Subventions :</u>	-				0,00
Mairie Toulouse	1 100,00	9 800,00		15 000,00	25 900,00
FIPD du Tarn		1 500,00			1 500,00
Conseil Général			9 775,00		9 775,00
Droits des femmes et l'égalité		70 266,00			70 266,00
Toulouse Métropole					0,00
<u>Produits divers :</u>	-				0,00
Autres formation					0,00
Produits interventions		1 009,20			1 009,20
Aide AGEFIPH	3 755,36				3 755,36
RBT UNIFAF	13 017,78				13 017,78
Rbt IJSS + IJ Prev	469,15				469,15
Remboursements	605,74				605,74
salaires transférés	2 098,00				2 098,00
charges de fonctionnement transférées	1 969,26				1 969,26
Legs et donations					0,00
Autres produits de gestion	6 313,26		30,00		6 343,26
Reprise Provisions	1 487,00	9 631,00		9 672,00	20 790,00
Rbt assurance					0,00
Total ressources	506 875,55	92 206,20	9 805,00	24 672,00	608 886,75
Résultat de l'exercice 2016	-11 560,69	-6 871,83	0,00	0,00	-18 432,52
Résultat de l'exercice 2015	1 244,00	43,17	7,96	0,00	1 295,13

* Les actions de santé financées par le Conseil Général qui figuraient encore en 2010 dans le compte administratif du CHRS ont été retirées avec l'accord de la DDCS du compte administratif depuis 2011 pour une plus grande lisibilité.

III - L'ACTIVITE CHRS-SANS HEBERGEMENT 2016

III – a- Les publics en lien avec l'établissement

Comme les années précédentes, avant de rentrer dans le détail des activités en direction du public, il nous semble important de préciser les termes qui définissent nos actions.

- ✚ Le terme de « **contact** » va s'attacher à l'action travail de rue. Loin de nous l'intention de minorer l'importance de cette action, il s'agit de la définition la plus « basique » de l'échange lors du travail de rue entre le travailleur social et la personne en situation de prostitution. Ce premier contact peut être la première étape d'un accompagnement social à mettre en perspective.

Avant cette hypothèse heureuse, le travail de rue permet de rompre l'isolement et l'enfermement consécutifs à l'activité prostitutionnelle. Nous verrons plus loin qu'elle peut donner lieu, au-delà de ce premier échange, à un accueil au service, voire de l'accompagnement individualisé au service. A l'avenir, nous tâcherons également de mieux préciser cette action et de présenter d'autres développements, par exemple l'accompagnement par et dans le travail de rue.

Cette activité ne fait pas généralement partie des propositions d'actions des CHRS : pour autant, au regard des spécificités de la problématique prostitutionnelle et de la place dans notre société des personnes qui l'exercent, c'est une activité primordiale qui renforce l'objectif de lutte contre les exclusions.

- ✚ Le terme d' « **accueil** » va lui se référer à la démarche de ceux qui ont franchi la porte du service, ce qui constitue en soi une démarche explicite vers une perspective de changement. Cette qualification va s'adresser à l'ensemble des personnes qui ont fréquenté l'accueil collectif, mais également aux personnes accompagnées individuellement et celles participant à des activités collectives : atelier français actuellement.

Il correspond donc aux personnes qui nous adressent une demande d'accompagnement individuel pour construire les alternatives à leur situation, mais également les personnes qui viennent nous rencontrer sans au préalable savoir ce que l'on peut faire ensemble et celles qui viennent sur un besoin très précis, repéré que l'on peut aider à prendre en compte.

- ✚ Enfin, le terme « **accompagnement** » définit le travail social effectué sur la base d'une demande et d'une contractualisation (même minime), l'objectif étant là de favoriser la consolidation des situations sociales des personnes accompagnées, que ce soit au titre de la santé, du logement, de la situation administrative, de l'accès à l'emploi, de la régularisation, ou de tout autre démarche pouvant renforcer leur capacité de choix et leur place dans la société.

La durée et l'intensité de l'accompagnement peuvent être très différentes : la fréquence des rendez-vous peut aller de deux fois par semaine à une fois par mois dans les cas d'accompagnements « actifs » et peut s'étendre de quelques mois à plusieurs années, sur la durée, avec en général une baisse de la fréquence des rendez-vous au fil de la prise en charge.

- ✚ Enfin, il faut préciser qu'une personne peut bénéficier de plusieurs actions. C'est la raison pour laquelle nous parlerons de **file active** pour qualifier l'ensemble des personnes différentes avec lesquelles le service a travaillé, et d'autre part nous parlerons de **personnes contactées** (par le travail de rue), accueillies ou accompagnées, en fonction des activités qui les concernent.

En 2016 la file active du CHRS Amicale du Nid s'est élevée à 339 personnes.

En 2015 elle était de 414, cette baisse notable de la file active est due à la suspension de l'accueil des personnes nouvelles à partir du mois de septembre par manque de moyens humains pour répondre à toutes les sollicitations.

Ces 339 personnes ont généré 399 situations de travail différentes ce qui indique que 60 personnes ont bénéficié de deux propositions, en général travail de rue + accueil collectif ou accueil collectif + accompagnement individualisé.

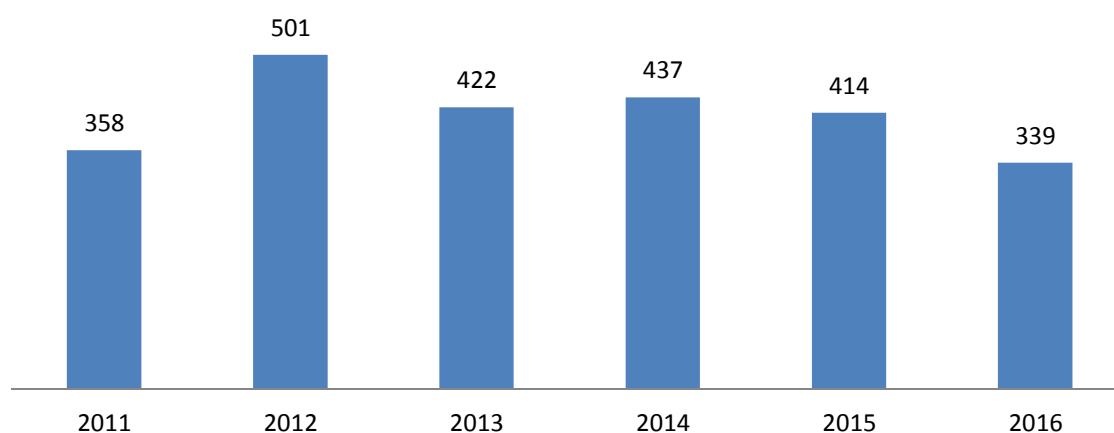
Rarement une personne a pu bénéficier des 3 axes d'intervention.

Les contacts en travail de rue ont augmenté suite à la reprise totale et la pérennisation de la sortie rue nuit et une stabilisation des sorties rue en journée, les personnes accueillies et accompagnées ont baissé à l'accueil collectif, et dans l'accompagnement individualisé.

Ceci est une conséquence directe de la restriction puis de l'arrêt de l'accueil des personnes nouvelles, hors demandes de partenaires et situation de grande vulnérabilité (personnes mineures, femmes isolées en grande difficulté, etc).

Nous insistons quand même sur le fait que même dans cette situation, nous sommes quasiment au niveau du seuil d'accueil à réaliser dans notre dossier CROSMS.

Evolution du nombre de personnes différentes rencontrées



L'établissement organise son activité en direction des publics en situation de prostitution autour de deux axes : aller vers et accompagner vers

LA FONCTION « ALLER VERS »

Travail de rue : **203 situations de travail**
dont 77 nouvelles
dont 7 accueillies

Site
www.amicaledunid31.fr
connexion en 2015 pour
sa rénovation, 2016 a
permis 23 345
connections.

Formation de professionnels secteur social et santé, institutions territoriales et services d'état :

Programme sensibilisation jeunes : 12 jeunes sensibilisés dans une MECS de Toulouse et 30 jeunes à l'ITEP Louis Bives

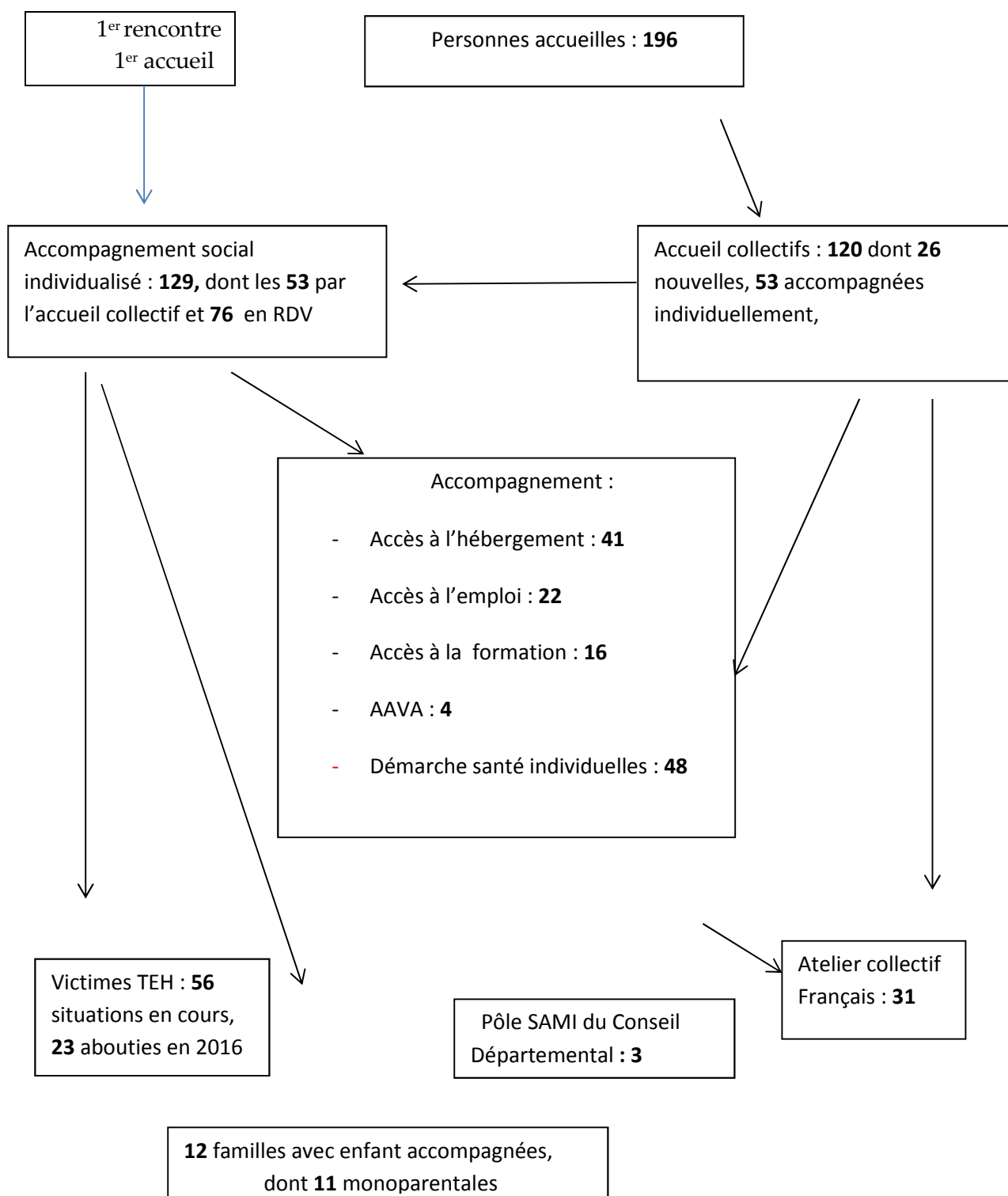
Sensibilisation :

150 personnes grand public animation du stand prostitution pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Groupe de travail professionnel :

134 acteurs de la vie associative et de la justice, police, magistrature, éducation nationale des divers départements (Aveyron, Tarn, Haute Pyrénées, Ariège) dans le cadre du projet régional « Lutte et prévention de la prostitution ».

LA FONCTION « ACCOMPAGNER VERS »



Commentaires et compléments.

Les chiffres présentés, notamment dans la partie « accompagnement » ne rendent pas compte de l'intégralité des actions réalisées auprès du public : sont renseignées ici les démarches les plus significatives en termes d'insertion et d'accès à une meilleure place dans la société française.

Ces chiffres rendent compte d'une partie de la réalité du travail dans l'établissement, mais n'en sont qu'un des éléments : chacun des parcours indiqué peut révéler des différences très importantes.

Ainsi dans le tableau précédent, le chapitre « accompagnement » contient l'item hébergement.

Dans celui-ci vont être consignées des situations extrêmement variées : tel hébergement d'urgence en passant par le 115 sera synonyme de la précarité du toit, celui effectué grâce à la convention avec Olympe de Gouges à Frida Khalo va signifier une pause jusqu'à l'examen à l'Ofpra ou la CNDA de la demande de protection, enfin celui réalisé grâce à la convention avec le dispositif « logement passerelle » de la Ville de Toulouse sera en principe la dernière marche avant l'accès au logement personnel.

Ces trois propositions différentes représentent des étapes dans le parcours de personnes, lorsqu'elles s'enchainent elle constitue, un véritable parcours : d'une situation précaire au toit personnel, nécessaire à toute démarche d'insertion.

Situations particulières :

La mise en fonction du site internet de l'établissement, www.amicaledunid31.fr effectuée fin 2010 a permis un certain nombre de situations de travail. La gestion et l'actualisation du site ont été difficiles depuis octobre 2011, la personne référente de cette activité étant la chargée de prévention absente pour maladie puis licenciée pour raisons médicales fin 2014. Durant l'année 2015, la webmaster-juriste a permis une reconstruction totale du site qui a été consolidé en début 2016.

Le redémarrage des connections a été progressif, avec 23 345 contacts, dont un nombre significatif d'institutions qui accueillent des jeunes en difficulté.

Le groupe de parole transidentitaire rassemblait depuis de nombreuses années 8 à 12 personnes dont la question centrale est la transidentité, pas forcément la prostitution, ce qui n'était pas le cas lors de sa mise en place, il y a 11 ans.

En 2013, afin de maintenir le lien entre les séances de plus en plus espacées et faire connaître cette proposition, le groupe a souhaité créer un page Face-book intitulée : [transidentite.adn31@gmail.com](https://www.facebook.com/transidentite.adn31@gmail.com) En 2014, les membres de ce groupe ont souhaité aller plus loin dans la réorganisation : il a donc été décidé

qu'il n'y aurait plus de rencontre régulière, mais qu'un noyau de personnes très engagées seraient toujours mobilisables pour rencontrer des personnes en question sur l'identité sexuelle ou les questions de transformation.

Les partenariats hébergement, spécifiques, en dehors du 115 ou du SIAO, sont de deux natures.

La convention avec la ville de Toulouse, signée en 2011, a inscrit l'Amicale du Nid 31 dans le dispositif logement Passerelle. Celui-ci met à disposition de femmes victimes de violence, en général familiales et pour l'Amicale du Nid en situation de prostitution, des logements du parc de la ville de Toulouse, des logements par période de 6 mois, renouvelable une fois, l'accompagnement social se faisant par les associations signataires, le suivi du logement par les services de la ville.

La convention signée avec Olympe de Gouges en 2013, CHRS dont la mission est l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences familiales a fonctionné pleinement en 2014. Cette institution, en répondant à l'appel à projet de la DDCS sur le Plan Territorial de Sortie de l'Hiver a vu son hébergement d'urgence augmenté de 15 places, créant ainsi le service Frida Khalo. Cette convention permet d'accompagner en commun les personnes étrangères, sans droit ouvert, à partir du moment où la situation de victime de traite d'êtres humains permet une demande de protection, ou un dépôt de plainte.

L'Amicale du Nid prend en compte le parcours administratif lié à la demande de protection, Olympe de Gouges s'occupant de l'insertion à partir du logement.

L'intérêt pour les personnes tient aussi à l'accès aux autres services à partir de cette entrée, l'AVAA restauration d'Olympe est notamment une expérience fondatrice pour les personnes hébergées. Il s'agit souvent leur première expérience de travail et pour beaucoup la seule confrontation au gain d'argent de manière ordinaire.

Ce tableau très synthétique va être enrichi du comparatif avec les exercices antérieurs

Tableau comparatif

Actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Travail de rue	202	280	165	141	124	203
Personnes accueillies	240	257	171	297	363	120
Personnes accompagnées	138	152	172	179	177	129
Total File active	358	501	422	437	414	339

Dans ce tableau, le total de la file active est inférieur à la somme de chacune des rubriques, certaines personnes étant concernées par plusieurs actions.

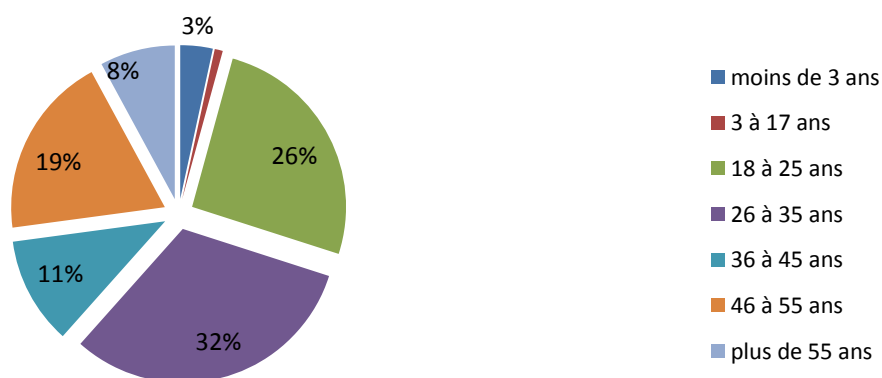
Hormis certains exercices, 2009 qui avait vu l'accueil collectif fragilisé ou 2012 qui avait vu une activité très importante notamment grâce à la remise en route de toutes les sorties rue, l'activité d'accueil était de tout temps régulière, toujours au-dessus de nos capacités d'accueil, évaluées à 370 personnes rencontrées, toutes actions confondues.

Les procédures de 1^{er} accueils ou de 1^{ère} rencontre mise en place à partir du mois de mai 2015, ont permis de réaliser les admissions des personnes nouvelles dans de meilleures conditions et de faire aux personnes demandeuses des propositions plus rapidement. Ces nouvelles procédures de travail ont également eu un effet régulateur dans une certaine mesure, mais ne nous ont pas permis de répondre totalement aux demandes.

La décision de réduire l'accueil des personnes nouvelles, a répondu autant à un objectif de sécurisation du travail des personnes déjà accompagnées qu'à un objectif de consolidation des ressources humaines : il faut rappeler que durant cette année 2016, quasiment 1 ETP de travailleurs sociaux aguerris a été « perdu » pour l'établissement par un départ à la retraite progressive et un départ en formation alors même que les demandes explosaient et notamment celles des personnes victimes de TEH.

Les demandes présentées par les partenaires et les personnes particulièrement vulnérables, étaient reçues, et régulièrement accompagnées.
Celles que nous ne pouvions pas prendre en compte étaient toutes ré orientées vers les partenaires les plus adaptées.

Répartition de la file active selon les classes d'âge



Ces classes d'âge concernent la file active totale, pas que celles des personnes accueillies dans l'établissement.

Les remarques importantes qui émergent de ce tableau concernent de 3 classes d'âge :

-la permanence des personnes mineures pour la totalité des étrangères isolées, originaires d'Afrique Subsaharienne, qui même avec une baisse en 2016 signe l'installation du

rajeunissement des victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle

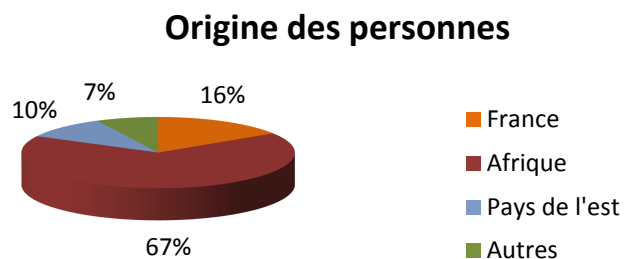
-l'augmentation des 18 à 25 ans , qui représentent le 1/4 des personnes en lien avec l'établissement, qui indique la période de la vie où de plus en plus de personnes sont demandeuses pour construire des alternatives. .

-enfin, le groupe des 18-35 ans, représente quasiment 60% de notre file active, ce qui indique l'entrée de plus en plus tôt dans des demandes d'accompagnement.

Le groupe des moins de 3 ans regroupe les enfants des personnes prises en charge ou en lien avec l'établissement et n'est pas comptabilisé dans la file active, malgré l'importance qu'il a dans le parcours des parents.

Pour une meilleure représentation des 339 personnes constituant la file active, nous pouvons également dire :

- 54 personnes sont d'origine française ou issue d'une immigration ancienne,
- 226 personnes sont originaires d'Afrique centrale,
- 34 personnes sont originaires des pays de l'est de l'Europe, le lien étant pour la majorité le travail de rue.
- 25 personnes sont originaires d'autres horizons, avec une nette représentation de Saint Domingue, du Maghreb et dans une moindre mesure d'Asie.

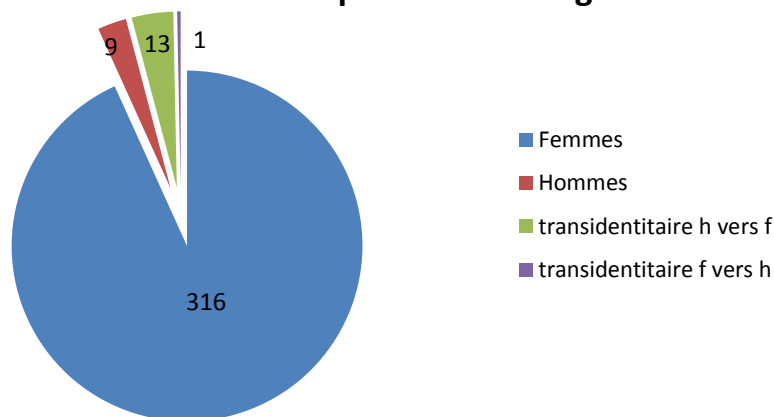


La diminution des personnes originaires des pays de l'Est de l'Europe s'explique pour partie par la dispersion du public qui était auparavant accessible dans les secteurs urbains touchés par les arrêtés anti prostitution.

D'autre part, le groupe des personnes originaires d'Afrique, bien que très important dans cette file active, 67%, l'est encore plus dans le groupe des personnes accueillies et accompagnées : il représente bien pour l'établissement toulousain comme pour la majorité des établissements spécialisés la part la plus importante des demandes d'accompagnements individualisés.

Vis-à-vis de l'identité sexuée :

Répartition de la file active par identité de genre



Peu de changement sur ce graphique, si ce n'est la plus grande présence des personnes transidentitaires au sein de l'accueil collectif de même que les personnes travesties, moins dans l'accompagnement individualisé.

IV - LES ACTIONS DE L' « ALLER VERS ».

IV - a - L'activité travail de rue

Les sorties rue sont toujours de deux natures, en journée ou la nuit, afin d'être en lien avec des contextes de prostitution et les publics concernés différents.

Les différentes actions de travail de rue ont fonctionné pleinement cette année :

- une sortie rue nuit par mois durant toute l'année
- une sortie rue jour toute les 3 semaines.

Cette régularité tient d'une part à la pérennisation de la sociologue chargée de prévention dans la sortie rue nuit, et la vigilance de l'équipe de jour à rester disponible à cette action.

Cette organisation s'est traduite par une nette augmentation des contacts rue, 203 au lieu de 124 en 2015.

La méthodologie n'a pas changé :

- les sorties rue durent en moyenne 3 h,
- à pied intégralement lorsqu'elles ont lieu en journée et avec la voiture du service la nuit, car les sites de prostitution sont plus dispersés,
- l'équipe prend toujours ½ heure pour le compte rendu écrit de la sortie, qui servira au suivi et à l'évaluation globale de l'action,

Les constats chiffrés de l'activité pour l'année 2016 sont les suivants

203 personnes rencontrées par le travail de rue						
Sortie / Public	Nbre de personnes Contactées	d o n t	France	Est Europe	Afrique	Autres
Sortie rue jour	71		43	12	3	13
Sortie rue nuit	132			64	51	17

Plusieurs remarques préalables pour ce tableau.

Les personnes africaines accessibles en travail de rue sont plus nombreuses que ne laisse l'indiquer les 2 chiffres, mais l'équipe dès la restriction de l'accueil des personnes nouvelles décidées, se trouvaient dans des démarches à leur égard plus prudentes, donc moins de contact établis.

La part des personnes françaises y est plus importante que dans la réalité : les lieux de prostitution les concernant se trouvent dans des quartiers nettement moins touchés par les arrêtés anti prostitution et la plupart ont développé des stratégies de protection depuis longtemps : depuis une fenêtre en rez de chaussée, sous le porche donnant accès à l'habitation qu'elle loue, etc.

L'activité travail de rue fait naître chez nous des réflexions et hypothèses de diverses natures.

Pour ce qui est des **sorties rue nuit**, alors qu'elles s'adressaient chaque fois à un public spécifique (Afrique, Europe de l'est étant les 2 groupes représentés), depuis la mise en place des arrêtés anti prostitution, les territoires et les groupes étant profondément modifiés, il n'y a plus actuellement de public spécifique.

L'équipe de rue nuit actuelle est constituée d'un éducateur spécialisé ancien, parlant espagnol couramment et l'anglais « prudemment », et de la sociologue chargée de prévention/formation qui maîtrise bien l'anglais et parfaitement l'italien qui permet d'échanger avec de nombreuses personnes roumaines.

Les personnes originaires des pays de l'Est de l'Europe, environ le 1/3 des contacts avec le groupe « autre », et fréquentent le service par le biais de l'accueil collectif.

La plupart n'ont pu pérenniser l'accompagnement qui avait commencé à se mettre en place lors du changement de statut de leur pays, les attentes étaient tellement importantes qu'elles n'étaient pas réalisables. Celles qui le poursuivent mènent souvent de front l'activité de formation et l'activité prostitutionnelle et les allers retours entre leur pays d'origine et la région toulousaine. C'est dire si les injonctions sont fortes et les constructions d'alternatives aléatoires.

Une majorité de ces personnes sont vis-à-vis de la prostitution dans une posture « fataliste » : la prostitution est une activité banalisée, la seule accessible pour lutter contre leur précarité.

Le travail de rue est parfois l'occasion pour elle, d'exprimer à des tiers, ce qui serait important pour elle et qui leur permettrait de faire autre chose, ce qui reste pour la plupart un objectif.

Ainsi, A. femme d'origine bulgare d'une quarantaine d'année, connue depuis quelques années sans avoir développé de relations construites avec l'équipe.

Elle ne rend pas compte de son parcours antérieur, mais l'équipe sait qu'elle est en France depuis longtemps, sans avoir pu développer de stratégie d'insertion à quelque niveau que ce soit : son français malgré son séjour sur le territoire ancien ne lui permet pas de s'exprimer finement, elle n'a jamais eu d'activité professionnelle, n'a pas de logement personnel etc.

Elle témoigne d'une grande lassitude face à sa situation : elle ne supporte plus de devoir se prostituer, d'autant plus la nuit, et ne le fait que de façon vivrière, pour payer l'hôtel et ses besoins quotidiens. A priori elle ne semble plus, ou pas sous la coupe d'un proxénète ou d'un réseau.

Lorsqu'elle ne peut pas payer l'hôtel, elle dort dehors.

Son statut de personne bulgare, citoyenne de l'Union Européenne, sans contrat de travail l'obligerait à faire des allées retour tous les 3 mois dans son pays et son niveau de formation et de français ne peuvent lui permettre de rechercher un emploi, fut il précaire à Toulouse.

L'équipe a évoqué avec elle la question de la loi, et son côté insertion au-delà de l'aspect pénalisation du client sur lequel elle s'interrogeait.

Sa réaction a été plutôt intéressée bien que surprise car elle ne connaissait pas cet aspect de la loi, et elle s'est dite prête à venir au service pour mieux étudier la question. Lors de sa venue pour une autre raison, elle en a reparlé, toujours intéressée. Les commissions départementales, si elles doivent correspondre à un public, nous semble adaptée aux personnes qui ont besoin d'un étayage lourd, dans plusieurs directions et pouvant garantir un accompagnement suffisamment long pour franchir plusieurs étapes.

La question de l'insertion sociale et professionnelle est un point central dans le parcours des personnes étrangères. Peu après le vote de la loi, lors du CVS du mois de mai, la majorité des questions émanant des personnes nigérianes présentes, ne s'intéressaient qu'à cet aspect de la loi.

Les personnes originaires d'Afrique représentent toujours un groupe significatif des personnes contactées et sont de plus en plus souvent accessibles sur les mêmes territoires que les précédentes mais accèdent plus facilement au service, souvent pour le cours de français du mardi soir.

L'âge a baissé et le nombre de personnes nouvelles sur Toulouse, 66 sur 132, témoigne du turn-over important organisé par les réseaux de traite d'êtres humains.

Cette identification des origines des personnes permet entre autre 2 choses :

-  mettre en parallèle les difficultés d'insertion et l'origine des personnes
-  visualiser les impacts de la LSI de 2003 : les personnes sans droit au séjour se prostituent très majoritairement la nuit par peur des interpellations, ce qui renforce leur vulnérabilité.

Cette circulation génère une difficulté supplémentaire pour le travail social : contact plus aléatoire, fragilité du lien, projection dans le temps difficile, etc.

Ce constat ne peut que nous faire craindre des incidences encore plus difficiles pour les personnes en situation de prostitution suite à l'actualité réglementaire locale.

Pour ce qui est des **sorties rue en journée**, l'évaluation est bien différente. Les personnes sont souvent connues de longue date, l'inscription dans la prostitution est

souvent ancienne, le travail de rue permettant ici majoritairement de structurer un maillage social autour de personnes stigmatisées et fragilisées socialement, même si dans les quartiers historiques de la prostitution, leur inscription est relativement bonne. La présence de personnes nouvelles, jeunes européennes ou françaises s'est confirmée cette année même s'il ne s'agit pas d'un groupe dominant, mais il y a autant de personnes nouvelles dans ce groupe que dans les autres nationalités, 3 sur 11.

Enfin il faut noter l'installation de personnes qui se prostituaient auparavant la nuit dans les quartiers ciblés par l'arrêté anti prostitution qui l'effectuent maintenant en journée dans le quartier traditionnel, non concerné par cette mesure, ce qui n'est pas sans poser des problèmes entre les différents publics.

IV - b Le site internet de l'établissement.

La création du site internet de l'établissement est une décision qui a été prise en 2008, les personnels ont quasiment tous suivi des temps de formation spécifiques en 2009. La construction proprement dite, de la définition de l'arborescence à l'élaboration des différentes rubriques et à l'écriture des textes, s'est répartie d'octobre 2009 à novembre 2010. Le site a été mis en activité en décembre 2010.

La gestion et la maintenance du site étaient assurées par la chargée de prévention pour deux raisons :

- ✚ d'une part le site a une fonction évidente sur la question de la prévention et de la communication,
- ✚ d'autre part, ceci nous permet de faire supporter la plus grande partie de travail liée au site à l'action prévention, qui n'est pas financée par la Dotation Globale de Financement. Ainsi les heures d'activité rattachées au site, sont effectuées par la chargée de prévention, qui fait le lien avec l'équipe d'accompagnement en cas de besoin.

Les objectifs de ce site sont multiples :

- ✚ être accessible aux personnes en situation prostitutionnelle quel que soit le contexte de l'activité : l'établissement est, par exemple, peu en contact avec les personnes ayant une activité prostitutionnelle par internet, en établissements ou en appartement
- ✚ être accessible aux personnes qui sont en question sur la prostitution, la leur ou celle d'un proche, qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser physiquement à un établissement spécialisé,
- ✚ diffuser des textes ou des éléments théoriques permettant une meilleure compréhension des phénomènes prostitutionnels,
- ✚ permettre la diffusion des positions, éthiques et politiques de l'association,
- ✚ rendre lisibles et accessibles les différentes offres faites par l'établissement en terme de formation et de projet de prévention,
- ✚ pouvoir participer au débat public sur les phénomènes prostitutionnels, qui sont actuellement trop confidentiels alors même qu'il s'agit de questions de société importantes.

En 2015, les services de lutte contre les exclusions de la ville de Toulouse, sous la coordination de Mme Bouic et sous l'autorité de Mr Rougé ont validé le transfert de la subvention annuelle d'action de prévention auprès des jeunes, vers cette action durant au moins deux ans, afin de réaliser cette refonte et modernisation du site et en garantir l'actualisation.

La webmaster qui s'est lancée dans cette aventure, ayant les compétences techniques nécessaires et l'approche sociale suffisante pour « traduire » nos objectifs, est la juriste recrutée sur le travail de procédure, et qui avait acquis cette compétence et exerçait cette activité à Amnesty International, Toulouse.

De fait, c'est une véritable rénovation complète du site, bien au-delà d'une simple actualisation. La 1^{ère} étape importante a été le remplacement du « Template », le nôtre ne permettant plus d'extension ni de garanti de conservation des contenus.

La seconde étape fut de penser l'organisation complète du site, modifier les visuels, travailler les enchainements, l'ordonnancement des pages, des fonctionnalités nouvelles ont été mises en place, etc. Les textes ont été également revisités, enrichis, modifiés afin de restituer l'actualité des lois, des textes, de notre organisation et de l'association.

Le travail s'est échelonné sur la plus grande partie de l'année 2015, les décisions stratégiques se prenant avec la direction, les pages plus techniques se travaillant avec les intervenants référents des actions.

Après l'année 2015, plutôt « blanche » en termes d'activité pour le site 2016 a été une année de redémarrage plus honorable avec **23 345 connections**.

Elles se répartissent toujours entre demande d'ordre plutôt générales sur la prostitution, demande d'éléments plus personnalisés de personnes directement concernées, demande d'institutions ayant besoin de partenariat de différents niveaux et d'autres exprimant des propositions de collaboration précise.

Ainsi une institution spécialisée dans les jeunes « hors cadres » comme elle se définit elle-même, située à la frontière de l'Aude et de la Haute Garonne, nous a sollicitée pour l'aider à réfléchir à 2 situations de jeunes, filles et garçons, dans des parcours particuliers :

-une jeune fille prise en charge depuis peu qui fait état d'activités prostitutionnelles régulières, et qui l'évoque de manière explicite

-un jeune homme en grande question quant à son identité de genre, et qui interpelle l'équipe de manière à être soutenu.

A l'heure de l'écriture de ce rapport d'activité, aucune rencontre n'a pu être organisée avec l'équipe pour évaluer au mieux les situations, leur demande et si nous projetions quelque chose en direction des jeunes concernés.

Mais le fait notable est qu'une institution jeunesse, à partir de notre site ait pu commencer à se saisir de notre offre et qu'elle se soit senti autorisée et légitime pour se pencher sur les demandes de ses jeunes.

Nous y voyons là un effet de la loi, qui a sans doute permis à ces problématiques d'exister plus ouvertement dans la société française.

IV - c La formation.

La formation/prévention est dans notre projet d'établissement complémentaire à nos actions d'accompagnement des personnes, dans le sens où elle permet de prévenir ou de sensibiliser en amont des situations de prostitution et/ou de préparer les intervenants des dispositifs de droit commun.

Pour rappel, elle n'est pas financée par la DGF mais par des budgets complémentaires et des subventions liées à des projets, émanant généralement des collectivités locales et des services déconcentrés du ministère des droits des femmes et à l'égalité.

Ces actions sont rattachées dans notre logique d'intervention à la fonction d'aller vers, car l'initiative vient de l'établissement qui se met en démarche vers un certain public, vulnérable ou en risque de situation pré-prostitutionnelle, vers des professionnels ou des collectivités locales.

Les publics cibles des propositions de formation sont les professionnels, au contact des jeunes, qui sont en lien avec la prostitution, mais aussi qui sont en question sur des questions de sexualité, de rapport de genre et de violences, subies ou agies.

Les fondements théoriques de cette approche globale se tiennent dans la compréhension des systèmes prostitutionnels que fait le service : la prostitution s'appuie sur un ensemble d'éléments, aucun n'est suffisant de façon isolé pour approcher et comprendre la prostitution et tous doivent être abordés pour permettre aux partenaires de mieux appréhender, mieux prévenir et mieux accompagner.

Ainsi sont abordés de manière différente suivant l'orientation de la formation présentée : la sensibilisation à l'éducation à la sexualité, la question de la violence et de la résolution des conflits, l'utilisation d'outil de prévention, l'aide au repérage et à l'orientation, l'élaboration de projet de prévention, les jeux coopératifs.

L'ensemble des actions réalisées dans ce domaine est présenté dans la partie « formation/prévention » à partir de la page 63.

V - LES ACTIONS DE « L' ACCOMPAGNER VERS ».

La fonction « accompagner vers », qui est le cœur de métier de l'accompagnement global vers l'insertion, se décline de différentes manières qui ont toutes pour objectif commun de :

-  Favoriser l'accès à des alternatives qui permettront d'orienter son existence autrement et de prendre une place autre dans la société,
-  Permettre de construire, d'élaborer, de projeter, une façon de vivre différente, sans se situer dans des processus de normalisation intenable.

✚ Retrouver des capacités de choix

✚ Co construire, avec la personne accompagnée, un parcours dans le temps.

Le référentiel est celui de l'accompagnement social individualisé qui s'appuie principalement sur la prise en compte des demandes des personnes, la garantie de la confidentialité, la référence au Code de l'Action Sociale et des Familles, la proposition de co-construction avec les personnes demandeuses, une forme de contractualisation adaptée au parcours et aux demandes des personnes.

Qu'il s'agisse de la question de la prostitution, de la transidentité, de l'accès à la culture par la langue française, de l'accès à la régularisation pour les personnes étrangères, l'objectif central de cette fonction est de permettre aux personnes qui le désirent de bénéficier d'un accompagnement, individuel ou collectif, de réduire les situations d'exclusions en leur permettant d'agir sur elle-même et sur leur environnement et donc de retrouver des capacités de choix.

Souvent, le démarrage de ce travail est primordial car on constate régulièrement que les premières démarches ou les premiers changements, permettent au suivant de se mettre en perspective, si les conditions et le tempo de cette mise en place respectent les possibilités réelles et les besoins /désirs de la personne.

Pour les personnes victime de réseau de traite, le déclencheur est très souvent le constat que la situation de contrainte et de violence ne changera pas et que l'avenir à construire de manière plus paisible pour elle passe inévitablement par une réaction, une rupture avec ces systèmes mafieux. La demande de protection, prévue par les textes internationaux, représentent souvent l'outil de ce changement, mais il ne faut pas oublier le dépôt de plainte au titre de l'article L 316-1 du CESEDA moins utilisé.

Les moyens de porter ces propositions sont donc :

- l'ensemble des modalités d'accueil ; collectif, individuel avec ou sans rendez-vous,
- l'accompagnement avec un référent ; individuel, personnalisé, à court-moyen-long terme,
- l'ensemble des travaux collectifs ; l'atelier français, et les actions qui y sont associées,
- le travail en partenariat pour accompagner vers le logement, la santé, l'emploi, la protection par la régularisation, l'accès aux droits, la culture,.....

Sur l'ensemble de ces actions, 196 personnes différentes ont pu bénéficier d'un accueil et/ou d'un accompagnement.

Pour rappel 2,81 ETP de travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et assistantes sociales, et juriste sont dédiés à ces actions cette année.

Cette file active se décline de la façon suivante :

- ✓ Accueil collectif : 120 dont 53 sont accompagnées
Individuellement
 - ✓ Accompagnement individuel : 76 personnes
- } Soit **196** personnes différentes
- ✓ Atelier français : 31 personnes, Déjà prises en compte dans les autres actions

La baisse par rapport à 2015 est significative et s'explique par 2 facteurs :

-l'arrêt des nouveaux accueils à partir du mois d'Octobre

L'accueil collectif sans rendez-vous est une proposition issue de l'histoire de l'Amicale du nid 31 et du constat que les personnes ont besoin d'autres dispositifs que l'accompagnement individualisé.

Jusqu'en 2000, le service disposait d'un accueil collectif ouvert 5 jours par semaine, dissocié géographiquement des locaux administratifs et de ceux dédiés aux rendez-vous : l'objectif était de faciliter l'accès à un dispositif social à des personnes éloignées d'un service classique. La réorientation des « crédits sida » a entraîné la réorientation du projet vers une réduction d'activité. D'autre part, nous savons que des personnes en difficultés, sociales et/ou personnelles peuvent bénéficier des apports d'un lieu collectif, régulé par les travailleurs sociaux, dans lequel le groupe et les pairs deviennent une fonction ressource importante. La relation duelle dans la confidentialité d'un bureau n'est pas la seule action envisageable, les deux dimensions sont par contre largement complémentaires.

Cette proposition est accessible les mardis et jeudi de 14h à 16h, jusqu'en octobre 2016 : en effet suite au départ en retraite progressive d'une des 2 actrices historiques de cette action, l'évaluation interne dans sa première phase a mis en avant le besoin de repenser globalement les permanences d'accueils sans rendez-vous et les actions collectives. Les changements s'orienteront vers le maintien d'une permanence d'accueil sans rendez-vous par semaine de 3 h, contre 2 actuellement, et le développement d'actions collectives orientées vers des projets spécifiques, favorisant l'élaboration et l'action commune.

Cette année **120** personnes différentes ont fréquenté les accueils collectifs sans rendez-vous. Pour préciser ceci, il faut relever que **53** personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement

individuel à la suite de l'accueil collectif principalement sur la protection internationale mais pas uniquement, que 26 nouvelles ont accédé au service par le biais de cette proposition.

Les personnes accueillies peuvent être rattachées à trois grands groupes d'appartenance :

1. Le groupe des personnes d'origine étrangère se monte à 100, avec une représentation de plus en plus importante des ressortissants d'Afrique centrale pour les 94% d'entre elles, la dimension collective leur permettant de s'appuyer sur la dimension culturelle et/ou le lien créé par les pairs pour accéder à un lieu social.
Les autres pays représentés sont la Bulgarie, la Roumanie et Saint Domingue.
2. Le groupe des personnes connues par le service depuis longtemps, d'origine française ou d'immigration ancienne,
3. les personnes transidentitaires ou travesties pour 13 d'entre elles, l'accueil collectif offre un lien adapté, avec une hausse significative des secondes.

La fonction de contenant est très présente pour l'ensemble de ces personnes.

Les permanences collectives sont investies comme un espace ressource qui offre un accueil non différé, une écoute, des conseils, des informations, des orientations externes pour les activités culturelles, des partages d'expérience avec des pairs, des étapes intermédiaires entre le travail de rue et l'accompagnement individuel. Pour soutenir ces objectifs, l'équipe s'appuie sur différents supports d'accès aux droits : accès ou maintien d'une couverture sociale, aux soins, domiciliation, à une demande de régularisation, à une demande d'hébergement, etc.

Les 53 personnes qui ont pu bénéficier d'accompagnement individuel font majoritairement partie du groupe 1, pour des accompagnements à la régularisation, et du groupe 2 pour le suivi lié à l'accompagnement social sous des modalités adaptées.

Ainsi G., jeune femme d'environ 35 ans, originaire du Nigéria a pu lors de l'entretien de 1^{ère} rencontre au mois d'Avril, rencontrer suffisamment longuement et précisément l'assistante sociale, pour lui présenter sa situation extraordinairement complexe, cette complexité étant de plus augmentée par les traits de personnalité ou la structuration psychologique, ou les effets du stress post-traumatiques chez G. Les traits dominants sont :

- parcours de traite ancien et atypique, avec beaucoup de déplacements courts et des absences importantes
- une enfant de 6 ans en Espagne qu'elle n'a pas vu depuis plusieurs années,
- une grande difficulté à nommer les conditions de vie de sa fille, entre nounou qu'elle rémunère pour la garde, réseau qui ne veut pas lui rendre l'enfant et connaissance amicale,
- une obnubilation à retrouver sa fille qui conditionne l'ensemble de ses décisions, alors même que n'ayant aucune autorisation au séjour en France, elle ne devait pas traverser de frontières.

L'ensemble de ces éléments étaient de plus conditionnés par une façon d'être « étrange », alternant présence-absence de manière brutale et imprévisible, un rapport à la réalité très fragile, une fixité dans le regard qui donnait le sentiment d'une extériorité à ce qui se passait autour d'elle.

Les consommations d'alcool n'étaient pas absentes de ces manifestations et compliquaient souvent la tâche de l'assistante sociale.

Après cette 1^{ère} rencontre engageante pour tout le monde, le 1^{er} accueil a permis de définir l'orientation de

l'accompagnement et de préciser les priorités : la recherche de protection et le travail sur le récit de vie pour la demande d'asile a donc été mis en avant, devant permettre par la suite de retrouver sa fille. Ce travail a été intense mais relativement rapide, beaucoup plus que ce nous imaginions, et la 1^{ère} demande à l'Ofpra, contre toute attente a été la bonne.

Parallèlement la question de sa fille a été abordée par elle avec la même énergie et le même « désordre », mais elle s'est quand même débrouillée pour faire intervenir les forces de l'ordre madrilène au domicile où vit sa fille, et elle a été prise en charge ponctuellement par une association espagnole.

Actuellement, l'accompagnement s'est distancié mais elle est toujours en lien avec l'éducateur référent et tente de reconstruire sa place ici, pour pouvoir accueillir sa fille.

L'accueil collectif a également comme fonction de faire le lien avec l'atelier français-santé : le rendez-vous avec le groupe et la présentation des thèmes se faisant à la fin de la permanence du mardi. L'atelier a pu cette année reprendre une organisation en deux temps avec un temps apprentissage et un temps plus thématiques.

L'accueil collectif sert également à un nombre restreint de personnes, vulnérables, une vingtaine cette année. Cet espace offre la possibilité de glisser de la contenance à la maturation, permet d'accéder à un accompagnement individualisé au sein du service, ou au moins d'être prise en compte de manière adaptée et sécurisante.

Pour finir de préciser cette action, il faut noter la participation des personnes transidentitaires à cette instance en légère diminution cette année, comme déjà évoqué en début de ce rapport.

V – b - Les activités collectives.

ATELIER D'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

L'atelier français conserve cette année sa forme : le travail se fait à travers un thème sur plusieurs séances voire mois et la durée est de 2,5h par semaine afin de pouvoir aborder des choses spécifiques et d'autres de l'ordre du français courant.

Il s'agit donc de permettre aux apprenantes d'acquérir les bases de notre langue et d'appréhender certains soubassements culturels fondamentaux et dans un second temps d'articuler ces apprentissages autour d'une question qui leur permet de retrouver dans notre société une place d'actrices en capacité d'agir sur son environnement et son parcours.

Les objectifs globaux sont de suivre un atelier en respectant le cadre horaire, d'améliorer son niveau de français à l'écrit et à l'oral, avoir confiance et prendre la parole, échanger avec des personnes d'origines diverses.

Les objectifs opérationnels visent à connaître l'environnement culturel à Toulouse, de participer à des événements publics, à s'autoriser à sortir.

La méthodologie se base sur un travail à partir de thèmes essentiels pour l'autonomie dans la vie courante les apprenantes étant sollicitées pour parler de leur besoin. Le travail est effectué en groupe et en individuel, la participation à des activités annexes organisées par d'autres structures pour favoriser les échanges est soutenue.

Contenus pour la compréhension et l'expression orale, les formes de présentation sont travaillées ainsi que les économies d'énergie, la vie en France, la famille, les commerces,

Contenus pour la compréhension et l'expression écrite, pour la grammaire on doit manier les verbes des 3 groupes, les verbes pronominaux, la forme interrogative, les prépositions de lieu, les accords noms/adjectifs, et pour le vocabulaire spécifique –les vêtements, il s'agit de savoir décrire les personnes et les parties du corps, les objets courants, compléter des formulaires administratifs

Des tests de niveau DILF ou DELF sont effectués lors des dernières séances au terme de chaque semestre.

Durant une grande partie de l'année, afin de diversifier le travail et de pouvoir prendre en compte les demandes en augmentation, la formatrice nous a proposé d'associer une stagiaire en formation d'enseignant de français, de l'Alliance Française, qui effectue une partie de sa formation à Parole Expression.

31 personnes différentes ont suivi l'atelier au cours des deux semestres pour une moyenne de 14 participantes à chacune des sessions.

Les thèmes proposés lors de cette année ont été la famille, le corps, les moyens de paiement, les transports, les commerces, les métiers, la correspondance, et la géographie : les continents et celle de la France.

Nous savons l'importance pour les personnes victimes de TEH de ces cours, qui leur proposent au-delà du maniement de la langue, primordial, de mieux comprendre leur environnement, de s'émanciper du système de contraintes des réseaux et leur donnent les moyens de repenser à leur avenir.

GROUPE DE PAROLE DE PERSONNES TRANSIDENTITAIRES

Ce groupe de parole a fonctionné de 2001 à 2014, sous sa forme initiale. A l'origine il était destiné aux personnes transsexuelles qui étaient en situation de prostitution. Il faut d'ailleurs rappeler que cette action a été mise en place sur proposition de D., transsexuelle qui se prostitue depuis longtemps, qui pensait « nécessaire la mise en place d'outils permettant aux personnes vivant les mêmes parcours d'échanger et de communiquer, avec la régulation de personnes bienveillantes ». Il s'agissait aussi d'une modalité de participation des usagers, avant l'heure.

Les modalités de rencontre et de communication étaient les suivantes : une rencontre tous les 2 mois, le compte rendu est réalisé par les 2 travailleurs sociaux impliqués et l'ordre du jour est fait en collaboration avec les participants

Le groupe a décidé en 2014, une évolution radicale, qui s'appuie sur le constat qu'il est de plus en plus difficile de maintenir la mobilisation d'un nombre suffisamment de participants, les rencontres de fait s'espaçaient et l'implication s'effritait.

La page face book mise en place en 2013 n'avait pas réussi à élargir le nombre des participants ou à dynamiser les échanges.

La proposition est donc à partir de 2015 de suspendre les rencontres régulières, de rester en lien par internet, un noyau de 3 membres très impliqués se proposant de rencontrer les personnes qui souhaiteraient rencontrer des pairs pour échanger et réfléchir.

Cette nouvelle organisation s'est mise en place au cours des 3 réunions qui ont pu se tenir en fin 2014.

Cette évolution du fonctionnement de ce groupe est certainement due pour partie à la moindre stigmatisation de la question de la transidentité dans la société et de la place des personnes transidentitaires. Depuis la circulaire Bachelot en 2011, il semble en effet que la société française ait pris acte que la transidentité existe et qu'elle ne relève pas de la pathologie ou de la perversité.

Pour autant, la transidentité est une problématique qui est toujours accompagnée par l'établissement, une dizaine de personnes qui relève de cette question fréquente les différents services de l'Amicale du Nid.

V - c - L'accompagnement individuel, vers l'insertion.

La notion d'accompagnement social sous-entend un certain nombre de points qu'il est utile de rappeler :

- ✓ l'expression d'une demande, qui permet d'identifier le changement souhaité,
- ✓ une projection certaine dans le temps,
- ✓ la mise en perspective d'un parcours et d'étapes,
- ✓ la capacité pour les deux acteurs de co-construire,
- ✓ une forme d'engagement réciproque,
- ✓ une adéquation entre proposition et demande initiale,
- ✓ une capacité à assumer des situations d'entretiens duels,
- ✓ l'assurance d'être prise en compte en termes de sujet,
- ✓ la vigilance suffisante pour ne pas s'engager dans une forme de relation enfermante,
- ✓ l'étayage par des actions concrètes, qui nécessitent parfois des accompagnements physiques.

Cette année 129 personnes différentes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé, de durée variable : 76 situations ont été accompagnées dans le cadre des rendez-vous individualisés, 53 réalisées à partir de l'accueil collectif

Le temps de travail dédié à cette action, environ 2 ETP, fait partie des intégrante des 2,66 ETP engagés dans l'accompagnement, sachant qu'une partie du poste de travail d'une assistante sociale a été converti en temps de juriste.

Pour l'ensemble des étaiements réalisés, la notion d'accès aux droits est fondamentale, qu'il s'agisse du droit au toit (hébergement et logement), du droit à la santé, du droit à l'emploi ou à la formation et du droit à la protection.

Cette notion du droit à une certaine place dans la société pour tous est d'autant plus importante pour les personnes qui ont été fragilisées par leur parcours, mais aussi par les soubresauts politiques ou économiques des pays, par les soubassements culturels des pays d'origine ou du nôtre, par la place de la prostitution dans les sociétés.

ACCES A UN HEBERGEMENT OU LOGEMENT

La question du toit, pérenne ou provisoire, prend un caractère particulier dans les parcours de prostitution. Bien souvent, dans les cas de prostitution de rue que nous connaissons, le toit est souvent conditionné à l'exercice de la prostitution, soit pour l'exercer, soit parce que les colocataires ou les hébergeants sont liés au réseau, qui exigent le paiement pour continuer l'hébergement. La remise en cause de la prostitution entraîne donc souvent la mise en cause du toit, surtout s'il est collectif. Il est donc vital de proposer des solutions d'hébergement ou de logement pour celles qui souhaitent quitter la prostitution.

L'établissement n'a pas pour culture professionnelle de conditionner l'accompagnement au changement de domicile, malgré tout, lorsqu'il se produit, il marque un changement ou une évolution notable. Il est vecteur et synonyme d'insertion dans le sens où il permet de vivre dans le tissu urbain ordinaire, fragilisant par là même les notions de réseau et d'enfermement. La pénurie de logements accessibles et le coût exorbitant de ceux qui sont disponibles rendent ces manques encore plus criants et expliquent l'accès en premier vers l'hébergement avant d'évoluer vers le logement personnel.

Sur les 41 personnes ayant bénéficié d'un accompagnement au titre du toit en 2016:

- 12 ont accédé à un hébergement en institution : SIAO , CHRS urgence,
- 3 Centre maternel,
- 2 en dispositif Ac Sé,
- 8 CADA
- 9 ont pu accéder à un logement personnel, ou pérenne du type résidence sociale.
- 4 ont pu bénéficier de la convention avec Olympe de Gouges pour Frida Khalo
- 3 ont pu bénéficier de la convention logement passerelle avec la ville de Toulouse

A noter les personnes hébergées par le biais de la convention signée avec la ville de Toulouse en 2010, qui en mettant à disposition dans des conditions avantageuses des logements adaptés sur des périodes pouvant aller jusqu'à dix-huit mois, ont permis d'abord de quitter des conditions de vie indignes et dans un second temps d'accéder à un logement personnel.

A rappeler également notre intégration dans le SIAO « Garonne » en 2011, qui a permis une meilleure prise en compte des demandes émanant de l'Amicale du Nid, sachant que l'absence de droits de la majorité des personnes que nous accompagnons pose des problèmes, au titre de leur impossibilité à participer à leur prise en charge.

Notre participation au SIAO ne nous a pas amené à participer à des commissions d'attribution lorsque des questions de prostitution croisent la demande d'hébergement.

ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE

L'accompagnement des personnes en situation de prostitution sur les questions de santé est un enjeu professionnel et social majeur :

- enjeu professionnel car toute démarche d'insertion va être conditionnée à la possibilité de retrouver un patrimoine de santé donnant littéralement les moyens de mettre en œuvre les démarches,
- enjeu social car l'accès à la santé et son maintien est déterminant en terme de cohésion sociale, c'est la raison pour laquelle il a fait partie du pacte du Conseil National de la Résistance en 1946 : l'égalité face à la santé devenant une responsabilité et un engagement collectif.

La santé ne va pas pourtant de soi pour les personnes accompagnées par l'établissement : l'essentiel est souvent dans un premier temps de survivre, puis de construire les conditions qui permettront d'accéder à une autonomie sociale et financière hors de la prostitution, la démarche se faisant souvent progressivement.

Enfin, il faut relever que les questions sanitaires sont d'autant plus vitales pour les personnes en situation de prostitution, que cette activité a un impact en général très important sur le corps, le psychisme, le rythme de vie, la relation aux autres.

Cette question de santé prend une dimension encore plus forte pour les personnes victimes de traite, pour lesquelles le parcours s'est accompagné de violences, de tromperies, de contraintes, parfois de viols ou de blessures et de déplacements dans des zones du monde hors la loi.

L'accès à la santé et aux soins se déclinent de différentes manières.

181 actions santé ont été menées en 2016 dont 48 accompagnements ou orientations individuels. Elles seront détaillées dans un tableau récapitulatif, page 56-57. Les autres concernent des actions plus ponctuelles, des reprises de parcours de soins, des bilans, etc.

L'accès à une couverture santé.

L'approche de la situation administrative pour ce qui est de la couverture santé est primordiale pour les personnes arrivant aux services, et parler de cette question-là permet également d'aborder la question de la prostitution de manière plus objective : l'approche réduction des risques liés aux pratiques sexuelles, les violences, les dommages, permet d'accompagner dans un premier temps concrètement, le parcours prostitutionnel pour en réduire les dommages les plus graves.

Cette attention à la santé souligne également la visibilité de notre bienveillance et de notre protection : bien souvent les accueillies sont dans des parcours tellement violents qu'il faut aussi restaurer leur capacité à comprendre l'autre comme un allié potentiel.

Cette action est d'autant plus importante que le nombre de personnes venues pour la première fois au service est encore important cette année.

Le protocole en vigueur est donc que lors du premier accueil la situation de la couverture sociale est systématiquement abordée, son évolution dépendant de la citoyenneté de la personne et du statut du pays d'origine : pour les ressortissants de l'UE, sauf problème particulier, la couverture sociale est aisément accessible, encore faut-il y veiller :

- ✓ pour les personnes hors UE, la couverture va dépendre du statut du demandeur (demandeur d'asile, dépôt de plainte, résidence accordée aux étrangers malades), l'accompagnement devant être là très précis. Il faut rappeler que la situation de ces personnes s'est dégradée à partir de 2011.
- ✓ l'obtention du statut « étranger malade » va également être rendue plus difficile : si le soin existe sur le territoire d'origine la carte de séjour lui sera refusée même si l'intéressée ne peut y accéder réellement.
- ✓ pour les personnes en voie d'insertion, la vigilance s'impose pour veiller à l'évolution des droits en fonction de l'évolution des revenus ; le passage du système CMU-C à une complémentaire personnelle est souvent accompagné pour éviter une rupture.

L'apprentissage de la prise en charge santé.

L'accès aux soins d'urgence ou la prise en charge de problèmes spécifiques ne posent pas encore de problème dans notre pays, mais le maintien du suivi des soins, les changements de comportements pour accompagner les soins, passent par le suivi individuel et un travail d'éducation à la santé. Pour les personnes étrangères, le poids de la culture originelle doit être pris en compte, respecté et il faut bien admettre que certains types de soins sont difficilement acceptés.

La dimension apprentissage de la finalité de la prise en charge santé est maintenant soutenue dans l'établissement par l'orientation de l'atelier français : l'orientation de la majorité des travaux d'apprentissage de la langue s'appuie sur des termes et des apprentissages qui permettent de mieux vivre dans son environnement, , des conseils de la vie quotidienne (l'alimentation, le sommeil), les sorties extérieurs ayant souvent pour cadre les services ou institutions qui traitent du thème travaillé. Les métiers et la culture ont été le support, comme indiqué précédemment.

Fonction de veille pour suivis santé au long cours.

L'isolement et la rupture avec les milieux d'origine (y compris avec la prostitution lorsqu'il y a insertion) sont tels, que face à des problématiques de soin lourdes, nécessitant une vigilance et une rigueur, le soutien des travailleurs sociaux dans ces parcours est déterminant, pour :

- ✓ assurer le suivi entre 2 rendez-vous,
- ✓ éviter l'interruption d'un traitement,
- ✓ soutenir le suivi médical par le suivi social
- ✓ veiller aux conséquences éventuelles des soins,
- ✓ faire émerger les problématiques dominantes dans le groupe des personnes accueillies.

Travail partenarial PMI et MDS.

Sur les 12 groupes familiaux accueillis, 11 sont des familles monoparentales organisées autour de la mère.

Parmi les 11 mères isolées accompagnées, 3 sont devenues maman en 2016. Ces situations ont été accompagnées en partenariat avec les centres maternels, la plupart de ces jeunes mamans étant dans des conditions de vie précaires, instables ou insuffisamment protectrices pour l'enfant. L'accompagnement vise dans ces cas à permettre une meilleure compréhension des dispositifs liés à la protection de l'enfance dans notre pays, à favoriser la protection de la maman et de l'enfant et à accompagner la mère dans ce changement. Pour les couples, il s'agit souvent d'un accompagnement social initié vers la maman uniquement, qui en fonction de l'évolution de la situation affective, administrative ou autre, prend en compte la dimension familiale.

Parfois, si cela ne se réalise pas même à minima, la situation de la personne accompagnée peut en pâtir.

Les accompagnements santé spécifiques.

Les personnes transidentitaires constituent par définition le groupe d'utilisateurs qui nécessite un accompagnement spécifique santé : nous employons ce terme à la suite du travail avec GEST car il ne donne pas de connotations sur l'origine de la démarche de changement. L'ensemble de la démarche de mutation exige une vigilance et un accompagnement précis, renforcé par la lutte contre l'isolement qui caractérise cette question et la prise de produits qui est souvent le recours premier, au changement et à l'apaisement. Les 12 personnes appartenant à ce groupe, en situation d'accompagnement individuel ou collectif, témoignent de l'ancrage du service sur cette problématique dans l'agglomération toulousaine, et de la plus grande visibilité de la question.

Les traumatismes subis par les personnes victimes – du fait de la prostitution, de la Traite des Êtres Humains, de la violence de la vie à la rue et du déracinement - entraînent souvent enfermement, blessure narcissique, manque de confiance en soi, difficulté de relation, un ensemble de troubles qui doivent être pris en charge de façon spécifique.

Le travail psychologique et l'accès à la psychothérapie n'étant pas aisés, surtout pour les personnes d'autres cultures, il est important de développer d'autres formes de soins. L'accès à la culture comprise comme accès à des relations diversifiées, à des échanges qui positionnent au sein d'une communauté partageant les mêmes codes et permettant de se situer en échanges avec les autres, sont des actions qui permettent un mieux-être en terme de santé. Les ateliers collectifs, français et groupe de parole, sont à ce titre, fondateurs.

Il faut de nouveau rappeler ici un manque criant et généralisé, d'accès aux soins psychologiques, qui ne sont pas réalisables par la Pass-Psy ou par les consultations des CMP.

Au-delà de l'accessibilité effective qui est le problème premier, la seconde question est la difficulté à trouver des dispositifs adaptés aux besoins des personnes accompagnées : difficulté de langue, de culture, d'argent, de modalités etc.

Fonction de coordination.

Cette fonction de coordination a pour objectif d'aider à prendre un rendez-vous, à renouer des liens avec un professionnel, d'évaluer le niveau de compréhension, de mieux mesurer le seuil d'acceptation réel du soin. Vis-à-vis de cette fonction, l'accompagnement à long terme, même très espacé, permet de garder la mémoire du parcours antérieur, et de faire le lien avec la situation présente. Les protocoles de prise de note et d'archivages des documents professionnels étant très structurés dans l'établissement, chaque travailleur social peut faire référence rapidement au parcours global de la personne.

Les partenaires santé réguliers :

Centre de santé CPAM – Centre de Planification Familiale – DDV Dispositif Départemental de Vaccinations – DDLAT Dispositif Départemental de Lutte Anti Tuberculose – CHU Purpan et Rangueil dont Médecine Légale – PASS La Grave – Hôpital Joseph Ducuing et Paule de Viguié – Service Dermatologie Vénérologie Lagrave - Ecole dentaire Hôtel Dieu et Rangueil – SMIT Purpan – CDAG et CIDDIST Lagrave - Consultation médicale CCAS – MDPH Maison des Personnes Handicapées) – La case santé – Médecins du monde – Médecine de ville : Médecins Généralistes (6 médecins) – Ophtalmologiste – Opticien – Dentistes (3) Psychologues – Psychiatre -

Parmi eux des partenariats particuliers : Sensibilisés aux personnes que nous orientons ils peuvent être pour nous des professionnels ressources pour adapter nos accompagnements santé : Centre de planification familiale –SDV La grave, La PASS, la Halte santé, plusieurs médecins généralistes de ville et médecins spécialistes, l'équipe de l'hôpital Larrey, la permanence santé de Médecins du Monde,

Récapitulatif des 188 actions santé pour l'année 2016. Nous ne parlons plus de personnes accompagnées mais d'actions différentes menées au titre de la santé sur l'ensemble de la file active.

Problématiques santé	Nombre de situation	Partenariat engagé
Problèmes psychologiques	7	Médecine légale, Expertise après dépôt de plainte ou audience, Suivi santé, Pass-psy, psy associatifs,
Séquelle violence VIH/VHC		
Troubles personnels	11	Suivis médecins généralistes + Activités collectives en externe pour lutter contre l'isolement, l'enfermement.
Problématiques psychiatriques	7	Psychiatres – infirmiers – cliniques privées : la participation à l'accueil collectif de l'établissement + activités externes sont des lieux de mise en place du soin
Alcoologie	2	Médecins généralistes, ANPAA
Toxicomanie	1	Médecine spécifique, associations spécialisées, ancien suivi
Gynécologie	18	Centre de planification CG, planning familial,
Obstétrique	6	Centre de planification CG – Paul de Viguié, hôpital J Ducing
Pathologies somatiques	31	Hôpitaux, MDPH, consultations en cabinet,
Endocrinologie	1	Endocrinologues libéraux
Consultations, associations	10	MDM, CCAS, Case santé
Hospitalisations	5	
Bilans santé	14	CPAM,
Suivis enfants	9	Conjointement avec la PMI, les UTAMS,
Hospitalisation psy	4	Majoritairement en cliniques psy
Reconnaissance MDPH	4	MDPH
Problème dentaire	25	Cabinet en libéral
Problème de vue	15	Cabiner en libéral
Accès à une couverture santé	18	AME, CMU, CPAM,

ACCES A L'EMPLOI ET LA FORMATION

Pour les personnes ayant vécu la prostitution, la question de l'emploi, de la formation et de l'argent gagné revêt parfois un caractère particulier.

Lorsque la décision « de faire autre chose » est prise et qu'elle peut se mettre en place, se pose la question de l'expérience puisque majoritairement les personnes commencent la prostitution très jeunes, voire mineures.

La question de la formation se fait jour très rapidement, soit parce que les personnes n'ont jamais exercé d'autres activités que la prostitution, soit parce la formation initiale a été acquise dans un autre pays. L'engagement dans le parcours de formation pose de fait la question de la maîtrise de la langue française, d'où l'importance de l'atelier français qui « met le pied à l'étrier ».

Le rapport à l'argent (combien on en gagne, comment on le dépense, etc) engage les personnes d'une manière particulière dans l'activité ou dans la préparation à l'activité : il faut souvent réapprendre à avoir un rapport apaisé ou maîtrisé à l'argent. Cet apprentissage est rendu encore plus nécessaire lorsqu'on s'adresse aux personnes victimes de TEH, qui ont dû rembourser des sommes importantes au titre de la dette à rembourser aux réseaux, et qui n'ont jamais exercé d'activité professionnelle dans un pays occidental.

En 2016, 38 personnes ont bénéficié d'un accompagnement au titre de l'insertion professionnelle :

- **22 personnes ont été accompagnées à l'emploi CDI mais principalement CDD,**

Les secteurs prioritaires étant l'entretien (l'hôtellerie, des collectivités publiques, la régie de transport, hôpitaux, l'aide à la personne etc.) et le bâtiment, pour les conjoints.

Une écrasante majorité se positionne dans le secteur d'activité de l'aide à la personne en termes de choix pour l'activité à long terme.

- **16 à la formation,**

Les 2 dispositifs Plie ont été les principaux partenaires dans ces parcours de formation, mais également l'Ecole de la Seconde Chance, la Mission Locale,

- **4 AAVA, d'Olympe de Gouges.** Les 4 personnes hébergées ont pu bénéficier durant l'année 2016 à l'AAVA d'une première expérience à l'activité professionnelle, en intégrant la cuisine de La Maison d'à Côté. Ces 3 personnes bénéficiaient de la convention à propos de Frida Khalo.

A noter l'arrivée d'un nouveau partenaire SNC (Solidarité Nouvelle contre le Chômage) qui propose l'accompagnement des personnes en difficulté vers l'emploi grâce aux tuteurs et aux entreprises qui constituent leur adhérents. Association que nous accueillons maintenant depuis plusieurs années dans nos locaux pour les formations dispensées à leur tuteur.

L'ACCES A LA REGULARISATION : DEMANDE D'ASILE ET LE L 316-1

Pour rappel, il existe deux procédures qui peuvent amener protection aux victimes de réseaux de Traite d'Êtres Humains :

la demande de protection internationale au titre de l'asile, qui donne accès au statut de réfugié

et une carte de séjour de 10 ans ou à la protection subsidiaire¹/protection subsidiaire 2 qui donne droit à une carte de séjour de 1 an,- le dépôt de plainte dans les conditions de l'article L316-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).).

La demande d'asile déposée à l'OFPRA, est faite par une personne qui s'identifie victime de réseau de traite à des fins d'exploitation : la protection lorsqu'elle est accordée, permet après l'obtention d'un titre de séjour, de s'extraire du contexte de contrainte et de s'intégrer dans le contexte social. A noter cette année une forte augmentation de statut de réfugié parmi les protection obtenues par les personnes que nous accompagnons, due certainement à l'intégration de la juriste au sein de l'équipe, mais aussi à la réforme de la demande d'asile et à la réorganisation de l'OFPRA.

En matière de droit au séjour, la circulaire NOR INTV15011995N du Ministère de l'Intérieur du 19 mai 2015 est venue préciser les conditions d'examen des demandes d'admission au séjour de ressortissantes étrangères victimes de la traite des êtres humains ou de proxénétisme.

La carte de séjour temporaire d'un an est désormais délivrée de plein droit à l'étranger qui a déposé plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre l'infraction de traite des êtres humains ou de proxénétisme ou témoigné dans une procédure pénale pour ces mêmes infractions.

Il en est de même pour la carte de résident délivrée en cas de condamnation de ou des personnes mises en cause.

En matière de protection internationale au titre de l'asile, au-delà du bénéfice de la protection subsidiaire, l'évolution jurisprudentielle permet, depuis mars 2015, à certaines victimes de la traite des êtres humains d'être reconnues réfugiées du fait de leur « appartenance à un certain groupe social », l'un des cinq motifs énumérés à l'article 1A(2) de la Convention de Genève de 1951.

Dans sa décision du 23 mars 2015, concernant la question de **l'existence d'un groupe social**, la Cour nationale du droit d'asile a considéré que « par leur soumission à un système de traite des êtres humains marquée à leur entrée dans un réseau de proxénétisme par une cérémonie rituelle traditionnelle qui en imprime au demeurant les traces dans leur chair, des années d'exploitation dont elles ont été victimes en Europe, puis des démarches qu'elles engagent en vue de s'extraire du réseau et des menaces dont elles sont dès lors l'objet pour ce motif, les femmes qui ont été soumises à un réseau de trafic d'êtres humains et qui tentent d'échapper à l'emprise de celui-ci doivent être considérées comme partageant une histoire commune ».

La protection au titre du L 316-1, est une démarche de dénonciation et de dépôt de plainte qui s'appuie sur le principe « protection contre coopération ». L'article L 316-1 du CESEDA, prévoit qu'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » est délivrée à la victime qui coopère avec les services de police en témoignant ou en déposant plainte contre les auteurs des infractions en lien avec la traite, en vue de démantèlement du réseau qui l'exploitait.

Les deux démarches ont donc une logique différente, mais ne sont pas incompatibles.

La grande majorité des démarches d'accompagnement effectuées se font au titre de la demande d'asile, le recours à la protection de l'article L 316-1 est plus rare car elle demande une implication beaucoup plus importante de la personne concernée, même si cette année elles ont été en nette augmentation.

Elle était d'autant plus absente depuis fin 2012, période qui a vu le référent TEH du SRPJ, refuser de qualifier en dépôt de plainte des démarches qui, pour lui, ne relèvent que de la recherche de papiers français. Nous pouvons ainsi témoigner qu'une personne qui a sollicité ce service pour déposer plainte, en est repartie avec une attestation de réponse à une convocation. La CNDA avait été plus à l'écoute.

Cet axe de travail est très important pour le service depuis la chute du mur de Berlin, en 1989, et l'arrivée dans les villes occidentales des personnes des pays de l'Est. Par la suite, ce sont les personnes issues des réseaux de traite de l'Afrique centrale qui sont arrivées, probablement parce que la situation économique de ces pays s'est fortement dégradée.

Cette activité très spécifique était menée jusqu'à présent grâce à un partenariat diversifié avec Amnesty International, dont une des deux juristes est basée à Toulouse. A la fermeture du poste de juriste d'Amnesty International à Toulouse, nous avons pu recruter la même juriste.

Ici aussi, Mme Bouic du service de lutte contre les exclusions, et Mr Rougé adjoint au maire à la solidarité ont soutenu nos besoins, en acceptant que la 1^{ère} partie de la subvention lutte contre les exclusions soient consacrée à la consolidation de cette fonction.

Il est pour nous impossible d'accompagner les personnes victimes de traite sans l'appui d'un juriste ou sans un partenariat structuré avec une structure légitime, et en 2016 nous avons pu pérenniser son poste, même si cela a été concomitant avec une baisse du temps de travail : son poste est passé de 21 à 22 heures hebdo, et ceci a également fait partie de la démarche de restriction des personnes nouvelles.

Pour 2016, le nombre de personnes accompagnées sur les demandes de protection par l'asile ou la protection subsidiaire et le dépôt de plainte L 316-1 est de 53 personnes pour des dossiers actuellement en cours.

Certains ont été initiés durant l'année, d'autres les années précédentes pour lesquels les différents rejets et recours font durer les procédures plusieurs années.

Pour l'année 2016, 23 personnes accompagnées ont eu une réponse positive :

- 18 ayant obtenu le statut de réfugié donnant accès à une carte de résident de 10 ans,
- 4 bénéficiaire de la protection subsidiaire, donc d'une CST de 1 an,
- 2 personnes ont été accompagnées au dépôt de plainte, 1 ayant engagé une autre démarche.

Dans ces accompagnements vers la protection qui vont conditionner l'accès à l'insertion, il faut évoquer l'inégalité des personnes devant ces procédures.

Non pas l'inégalité devant les réponses, bien qu'elles puissent être vécues ainsi, mais l'inégalité devant le temps de la procédure.

En général, depuis la ré organisation de l'Ofpra, le temps d'attente pour les auditions s'est considérablement raccourci.

Mais malgré cette évolution générale positive, on assiste actuellement à des disparités qui vont de 1 mois pour les convocations les plus rapides, extrêmement rare, à 10 mois de manière assez régulières.

Outre le délai d'attente non prévisible qui place la demandeuse dans une incertitude plus grande, cette

période aléatoire renforce la non insertion, puisque par définition les demandeurs d'asile n'ont pas à se situer « déjà » dans un parcours d'insertion.

Nous avons par ailleurs la plus grande difficulté à expliquer objectivement ces écarts, si nous le pouvions, un début d'explication permettrait de rationaliser l'attente.

VI - LES ACTIONS PARTENARIALES.

VI- a Objectifs, orientation générale

Les différents partenariats mis en place ou poursuivis en 2016 font partie intégrante des actions qui permettent d'élargir la prise en compte des phénomènes prostitutionnels sur un territoire.

A l'articulation des actions de prise en charge des publics concernés et des activités de prévention/ formation, ces partenariats nous permettent de soutenir une approche plus large et plus équilibrée de la prostitution auprès des collectivités locales, des citoyens et des dispositifs de droits communs.

La place de la prostitution dans les fonctionnements sociaux, son inscription dans l'espace public, les questions qu'elle pose sur les relations hommes femmes et sur la sexualité, les clivages politiques qu'elle fait naître lorsque son approche se teinte d'idéologie, les interrogations qu'elle pose à propos de la jeunesse de notre pays, tout nous pousse à développer et à renforcer cet axe de travail.

C'est en effet parce que la prostitution croise des questions sociales, politiques, d'éducation, de genre et qu'elle interroge les fondements des sociétés, qu'un établissement qui est en charge de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution doit, à notre sens, se poser la question de l'accompagnement de la collectivité dans son ensemble, pour une approche la plus juste possible de ces phénomènes.

Cette exigence d'explication, d'analyse et de compréhension est actuellement renforcée par le fait que les différentes approches des phénomènes prostitutionnels, au moins au niveau européen, sont peut-être en train d'évoluer vers des positions moins clivantes, après une décennie de positions aux enjeux idéologiques très forts.

Quelques pays parmi les plus engagés dans la voie réglementariste s'interrogent sur les effets de leur orientation dans l'organisation sociale, d'autres qui se réfèrent à un abolitionnisme renforcé souhaitent prendre le temps d'une analyse plus approfondie.

Dans le premier groupe, il faut noter les questions de l'Allemagne sur son projet réglementariste avec le statut professionnel des prostituées et la création des établissements spécialisés, qui constate d'une part que peu de personnes prostituées ont officialisé leur situation et que d'autre part les « clubs » génèrent beaucoup d'activités illicites mafieuses liées aux réseaux de traite. La Catalogne, région espagnole ayant une large autonomie législative, s'indigne et se mobilise de l'influence des fameux clubs dans son village frontalier de La Junquera, sur l'incidence de ces activités dans la vie locale, l'image de femmes depuis l'inauguration de ce qui est appelé le plus grand « bordel » d'Europe et la diffusion sur l'ensemble de son territoire d'un modèle de société injuste.

Dans le second groupe, le Danemark qui s'orientait jusqu'alors vers un projet de loi équivalent

à la Suède, ou à la France, a souhaité ne pas s'engager dans la pénalisation des clients s'inquiétant des conséquences sur le quotidien des personnes prostituées.

La place de la prostitution et des personnes concernées dans les sociétés oscillent souvent entre stigmatisation et banalisation, hystérisation et mutisme, fascination et rejet brutal. Ces différentes approches se traduisent dans le quotidien et les paroles des personnes prostituées, qui souvent donnent également l'impression de porter en elles les différentes places que la prostitution occupe dans les sociétés : de la prostitution sacrée à la victime de traite, de la courtisane à l'escorte en passant par l'étudiante, etc.

C'est la raison pour laquelle, parler de prostitution, expliquer les enjeux sociaux, politiques, humains, philosophiques, enrichir et éclairer le débat public reste de notre responsabilité, le travail partenarial présenté ci-dessous permettant de construire cette démarche.

La première raison est bien évidemment la situation locale : une Métropole telle que Toulouse, est confrontée régulièrement à des contextes de prostitution qui impactent l'espace public et la vie en société.

Il y a eu avant les arrêtés anti prostitution, les quartiers qui faisaient régulièrement la une de La Dépêche du Midi, il y a maintenant des sites de vie précaires rassemblant parfois plusieurs centaines de personnes ou régulièrement sont identifiés des contextes de prostitution inquiétants. Quelques soit les décisions ou les orientations prises, il est évident que ces problématiques trouveront une expression dans l'espace public, d'où notre intérêt à rester partenaire des collectivités locales concernées.

La seconde raison réside toujours dans le projet de loi « lutte contre le système prostitutionnel » adopté fin 2012 à l'Assemblée Nationale mais dont la navette parlementaire a débouché sur le vote de la loi le 13 avril 2016.. Ce texte législatif qui se veut refondateur de la politique de l'état sur la prostitution modifiera en profondeur la place de ces phénomènes dans la société : pénalisation des clients, parcours de sortie de prostitution, associations agréées, protection des personnes victimes de TEH, mise en place de commission « Prostitution et Traite » au sein des CDPD, autant d'éléments qui vont modifier les paysages urbains.

L'accompagnement de la société locale dans sa plus grande diversité semble être nécessaire afin d'accompagner au mieux les changements à venir, et de toujours rester forts sur notre cœur de métier : l'accompagnement des personnes en situation de prostitution.

Enfin, le troisième élément réside dans la non -finalisation du plan national contre la traite des êtres humains. Le précédent de 2001, issu du groupe interministériel qui avait travaillé deux années, était resté inappliqué. La mise en place de la MIPROF et l'évaluation du GRETA, ont réactivé les choses. Ce texte s'il reste dans la philosophie du précédent, sera important au vu de la situation de la prostitution de rue en France, pratiquée à 80% par des personnes étrangères victimes de réseau de traite. Le non traitement de cette question par l'état français conjugué à la situation catastrophique d'une partie du Moyen Orient et d'une partie de l'Afrique, ne peut que nous inciter à être encore plus présent et pédagogique sur ces problématiques.

Bien évidemment les deux textes législatifs auront des liens et leur temporalité devrait être commune.

Les partenariats d'action ou de réflexion, mis en place en cette année sont les suivants.

VI - b - Réalisations.

Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

L'Amicale du Nid a été retenue, fin 2012, par cette administration lors d'un appel à projet, étendu à la région Midi Pyrénées, sur la prévention et la meilleure prise en charge de la prostitution. L'objectif initial était de former les dispositifs de droit commun et les institutions à la prise en charge de la prostitution et à sa prévention.

Le lancement de l'action a été décalé en 2013, au vu de l'étendue du projet et la date tardive de la réponse, pour l'année 2012 la réflexion s'étant orientée avec Mme Hugonet sur la stratégie à mettre en place afin de rendre possible une action cohérente sur les départements concernés.

Ce partenariat est pour nous d'une richesse et d'une importance fondamentales tant la situation locale est déséquilibrée : les deux associations spécialisées sont établies à Toulouse, les contextes prostitutionnels sont répartis sur l'ensemble du territoire, même sous des formes différentes.

L'année 2016 a été le théâtre d'actions de journée de sensibilisation et de formation dans 4 départements de l'ancien Midi Pyrénées, sur les modalités du 1^{er} projet régional.

Parallèlement, les Amicale du nid de l'Hérault et de la Haute Garonne, ont répondu à l'appel à projet initié par la DRDFE, visant à accompagner les départements, via les DDFE, à la mise en place des commissions dans 12 des 13 départements de la Région Occitanie.

Les 2 établissements interviennent en priorité sur les territoires des anciennes régions, des liens de travail ayant été tissé de cette manière.

Délégation Départementale aux Droits des Femmes.

En 2016, l'action avec la DDFE a été intégrée dans le dispositif régional, il n'y a donc pas eu d'action spécifique.

La ville de Toulouse.

Jusqu'à présent le partenariat avec la Ville et Toulouse Métropole avait 3 orientations.

Le plus ancien s'est construit autour d'une subvention à l'origine consacrée à notre location immobilière ré orientée vers une subvention de prévention en direction du milieu universitaire puis vers la maintenance du site.

Toulouse Métropole depuis de nombreuses années fait appel et soutient financièrement les actions de formation en direction des animateurs jeunesse des communes de l'agglomération, à partir de l'outil européen Grain de Sable puis maintenant à partir de l'Education à la sexualité.

Enfin, le 3^{ème} partenariat s'est construit autour de la convention nous permettant de proposer aux victimes de TEH des appartements mis à la disposition des femmes victimes de violence conjugale. Nous avons pu en bénéficier en étendant la notion de violence de la vie familiale aux réseaux de prostitution.

En 2012 nous avons initié avec la Ville deux autres actions de partenariat, d'ingénierie sociale, autour de la mise en place d'action spécifiques vers la prostitution dans l'espace public toulousain. Cette action a évolué à partir de 2015 vers un partenariat de réflexion sur la prise en compte des contextes de prostitution dans des espaces qui sont l'autorité de la Ville, qui se traduit par un soutien financier pour l'action juridique et l'accompagnement social.

Conseil départemental 31.

Depuis 2010, nous sommes engagés auprès du Conseil Départemental 31, dans des actions de sensibilisation des collégiens aux questions de relations à l'autre, de sexualité, de violence, à travers des interventions dans les classes.

L'année 2015 est à ranger davantage dans les actions de partenariat de réflexion, puisque après les actions en direction de deux collèges, nous avons entamé par l'intermédiaire de Mesdames Cérés et Ballet-Martinez un cycle de réflexion pour faire évoluer notre partenariat. Les services de cette collectivité territoriale souhaitent bénéficier des compétences de l'établissement sur les champs de la prévention, de la sensibilisation et de l'éducation à la sexualité dans d'autres cercles, la Prévention Spécialisée principalement.

Les différentes rencontres n'ont pour le moment pas permis de déboucher sur une action co construite, le changement de tutelle ayant impacté profondément l'activité et l'organisation des clubs.

Le plus rassurant pour notre activité est que l'institution départementale en charge des questions de jeunesse et d'éducation reste mobilisée avec nous.

Les hypothèses de partenariat les plus solides à l'heure actuelle semble se situer du côté de la Maison des Adolescents, sous gestion départementale, avec laquelle plusieurs modalités d'intervention ont été envisagées.

Le CNFPT Midi Pyrénées.

Durant l'année 2016, plusieurs échanges avec la personne responsable des formations dans l'action sociale, ont permis de prévoir un temps de travail à définir, auprès des fonctionnaires de la fonction publique et territoriale. L'objectif partagé avec Mme Barrère, est de trouver les modalités permettant à nos offres de formation d'être accessibles aux personnels de ces collectivités sur les sujets qui sont les nôtres : prostitution et travail social, les jeunes et la prostitution, la TEH, la prévention et l'éducation à la sexualité.

VII - L'ACTIVITE PREVENTION, FORMATION

VII – a - Rappel des principes fondateurs.

L'accompagnement des personnes en situation prostitutionnelle est une problématique qui est rangée dans le champ de la lutte contre les exclusions, mais cette action d'accompagnement ne peut pas être dissociée d'actions de sensibilisation, d'information, de formation et de prévention, autant auprès du public cible, en général les jeunes, qu'auprès de leur entourage : familial, professionnel et amical.

Ces actions faisaient d'ailleurs partie des missions des SPRS, les premiers établissements destinés aux personnes en situation de prostitution, créés à partir des « ordonnances de 60 » ces textes qui régissent toujours l'activité des établissements sociaux qui prennent en charge les problématiques prostitutionnelles.

En effet, la société française, par son orientation vers l'abolitionnisme de la réglementation, a clairement indiqué qu'elle entendait sensibiliser ou prévenir les conduites prostitutionnelles, qui elles-mêmes sont prises dans des fonctionnements sociaux sur lesquels nous pouvons agir.

Le principe fondateur est qu'à partir de notre cœur de métier, à savoir donc l'accompagnement des personnes en situation prostitutionnelle, le service a les moyens d'assurer une fonction ressource sur le territoire toulousain, et Midi-Pyrénées depuis 2012 grâce au projet initié par la DRDFE. Celui-ci permet aux collectivités de l'ensemble de la région une meilleure prise en compte de cette problématique et un meilleur accès aux dispositifs d'aide, en premier lieu auprès des personnes qui sont les plus vulnérables.

D'où la nécessité d'articuler au mieux les moyens d'intervention sociale (les outils de l'insertion) aux moyens de la prévention, parce qu'il s'agit bien d'une problématique sur laquelle nous pouvons agir en amont, et dans une logique de territoire et de travail de réseau.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons fait le choix, qui était en fait un pari, de continuer les actions de prévention et de formations, malgré la sortie de cet axe de travail des financements DGF en 2009 en contradiction complète avec les « ordonnances de 60 ».

Ce pari continue malgré une situation budgétaire toujours fragile, qui se solde par un résultat légèrement négatif pour 2016.

Cet axe de travail, est en place depuis 1998, cette longévité témoigne de son inscription auprès des différents publics et de son utilité.

Notre détermination n'a en effet pas faibli sur l'intérêt de porter au-devant des personnes qui ne sont pas demandeuses d'accompagnement social, des éléments de réflexion, d'analyse, qui permettront d'aborder la problématique prostitutionnelle à partir de phénomènes sociaux, culturels, historiques, notamment la place des hommes et des femmes dans notre société mais aussi à partir d'éléments liés à l'histoire du sujet, ainsi que de critères liés à la question de la sexualité et de la prégnance de l'argent dans les fonctionnements sociaux.

Notre détermination a été payante puisqu'en Mars 2015, a été recrutée Emilie Boutin, sociologue de formation, titulaire d'un master II du GEPS de Toulouse le Mirail, et qui par ses expériences et ses approches nous permettra d'organiser et d'enrichir l'axe formation/prévention de l'ensemble des questions qui touchent à l'égalité femmes/hommes, qui un élément important dans l'analyse des phénomènes prostitutionnelles.

Quelques éléments complémentaires permettent de mieux prendre en compte les éléments sociétaux qui éclairent les questions liées à la prostitution d'une manière particulière et qui présentent nos objectifs de sensibilisation, prévention formation.

L'influence grandissante des moyens de communication qui :

- ✓ Véhiculent une image souvent peu valorisante des personnes, et notamment des femmes, souvent utilisées comme objet et comme vecteur commercial. Sur ce point l'égalité homme-femme est en train de croître, au vu de l'utilisation de l'image masculine.
- ✓ Diffusent et organisent les phénomènes d'hyper sexualisation de la société, qui touchent les jeunes gens notamment à travers la consommation à travers la mode et le commerce,
- ✓ Facilitent l'accès aux images pornographiques qui favorisent chez les jeunes l'intégration de modèles violents et forts. Il faut d'ailleurs remarquer que certaines émissions grand public, les télé-réalités pour ne pas les nommer, utilisent les mêmes ressorts et sont pornographiques au sens de montrer, sans distance et de jouer avec la réalité.
- ✓ Permettent l'accès à de nouvelles formes de prostitution qui n'en sont pas moins dangereuses parce qu'elles sont virtuelles au début. Ceci nous amène à préciser le fait que nous assistons depuis quelques années, à l'émergence de contextes de prostitution différents ou pluriels : internet bien sûr, vivrière, occasionnelle, contre des échanges, etc.

L'impact des évolutions géo politiques qui induisent:

- ✓ Le besoin d'accéder à des conditions de vie meilleure pour des populations de plus en plus importantes et de plus en plus jeunes, qui favorise le phénomène de la Traite des Etres Humains à des fins d'exploitation sexuelle
- ✓ La manipulation des plus fragiles dans les pays les plus pauvres, au bénéfice des pays les plus riches et nous retrouvons souvent dans le rôle les plus pauvres, les femmes et les jeunes.

L'impact d'une société :

- ✓ Où l'argent et la consommation deviennent les références absolues,
- ✓ Où l'humain devient la variable d'ajustement,
- ✓ Où l'individualisme se renforce et les systèmes d'appartenance se fragilisent ou du moins sont de moins en moins identifiables,

L'impact d'une éducation de plus en plus difficile à mettre en œuvre :

- ✓ Problèmes d'illettrisme et d'acculturation croissants,
- ✓ Non transmission des codes sociaux et difficulté à se référer à la dimension collective au sein de la société,

- ✓ Difficulté à se référer à des adultes, ceux-ci étant souvent eux-mêmes déstabilisés par les évolutions sociales,
- ✓ Fragilisation de la notion de projet, d'activité ou de travail.

Cet ensemble de raisons favorise le développement et la diversification des phénomènes prostitutionnels, ceux-ci devenant des « réponses » à des situations ou à des difficultés pour des personnes qui en étaient jusque-là protégées, se banalisent dans les systèmes de pensée dominants, changeant de physionomie tout en se développant.

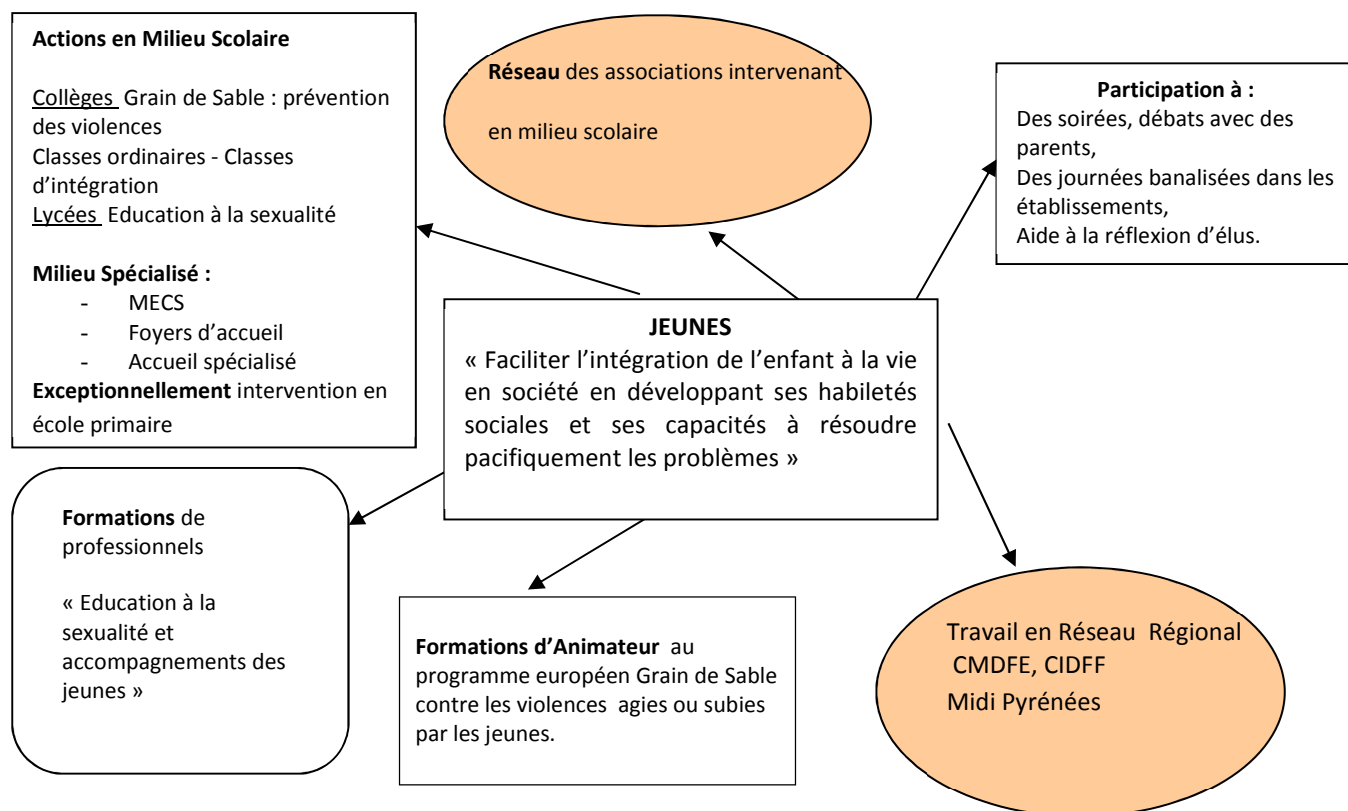
Il est donc important pour l'Amicale du Nid 31, mais également au niveau national de travailler :

- ✓ Auprès des publics les plus menacés, les jeunes en milieu scolaire ou étudiant,
- ✓ Auprès des adultes qui les accompagnent dans leur quotidien,
- ✓ Auprès des institutions et les collectivités locales par le biais d'actions différenciées et adaptées.
- ✓ Auprès des citoyens qui méritent un débat d'une autre teneur autour de la prostitution, parce que cette problématique aborde des questions centrales, pour les individus et les systèmes sociaux.

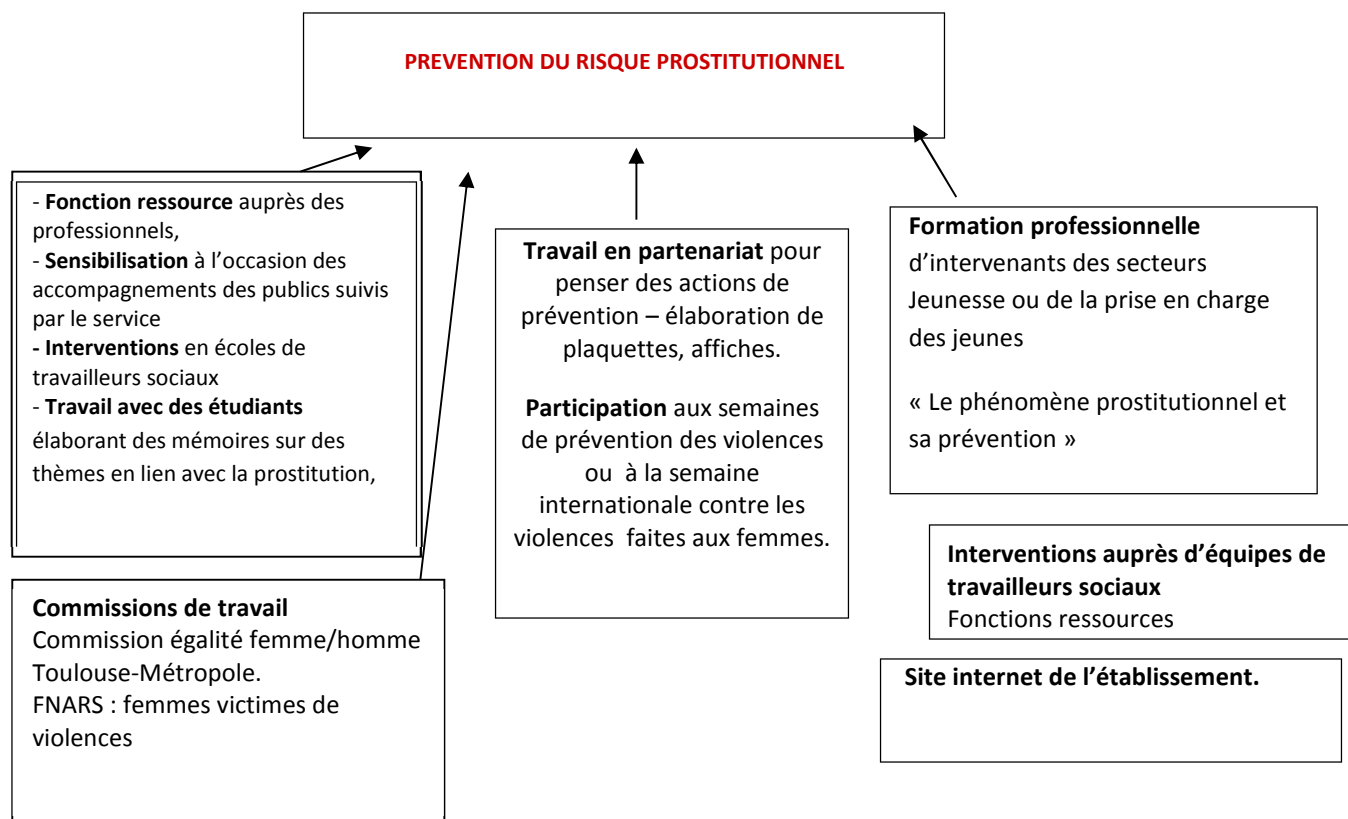
Durant l'année 2016, l'action phare est restée l'action régionale, mais nous avons poursuivi l'expérimentation initiée en 2015 au sein d'un établissement spécialisé pour jeunes, repris la formation avec Toulouse Métropole, augmenté les interventions dans les instituts de formation en travail social, et installé une nouvelle démarche de travail avec la DRDFE Occitanie.

Le graphique qui suit, rend compte de l'ensemble des interactions et des réseaux que nous souhaitons activer dans ces fonctions de sensibilisation et de formation. Il ne s'agit pas de l'ensemble des activités menées durant l'année écoulée, mais des possibilités, des réalisations passées ou actuelles, en somme de l'éventail des activités possibles sur les territoires ciblés.

EN DIRECTION DES JEUNES



PREVENTION DU RISQUE PROSTITUTIONNEL



FONCTION RESSOURCE

Par fonction ressource il faut entendre, l'accompagnement de professionnels ou de groupes de personnes, qui sollicitent un accompagnement. Leurs questions ou interrogations s'orientent souvent sur une recherche de compréhension et d'élaboration sur les conduites prostitutionnelles, réelles ou supposées, de jeunes dont ils ont la responsabilité, familiales ou d'encadrement. Il s'agit donc d'aider les intervenants ou les parents à construire leurs représentations afin de leur permettre de prendre les positions les plus justes. Cette fonction est difficile à mettre en œuvre car elle demande disponibilité, adaptation aux projets et demandes, bonne connaissance des acteurs, co-construction spécifique, avec souvent le risque de mises en œuvre aléatoires.

Le site internet de l'établissement, avec l'appui du service de lutte contre les exclusions de la ville de Toulouse, a été repensé et réactualisé, plus que prévu, et nous en faisons toujours un acteur important de la fonction ressource. Le nombre de connexions et les demandes qui sont arrivées par ce biais nous permettent d'être optimistes, mais il nous faut veiller pour l'avenir à sa maintenance et son actualisation permanente.

FONCTION EDUCATION A LA SEXUALITE

Par éducation à la sexualité, il faut comprendre l'accompagnement des adolescents dans l'approche des questions liées aux changements induits par l'émergence de la sexualité et des évolutions qui s'ensuivent dans les relations aux autres, et à soi. Il y est donc question de changement, d'émotion, de désir, de peur, de choses qui ne sont plus comprises, de pulsions difficiles à contrôler, de rapport à l'autre qu'il faut réorganiser et de choix à opérer.

Action jeune : le Conseil Départemental 31 soutient depuis 2010 une action menée en direction des jeunes dont il a la responsabilité, l'objectif étant de travailler à l'élaboration de message de sensibilisation à destination de leurs pairs sur un groupe restreint d'établissement afin d'éviter le saupoudrage des actions.

Dans cette orientation, les Clubs de Prévention, sous autorité de cette collectivité locale depuis janvier 2014, et la Maison de l'Adolescence sont les pistes de développement les plus sérieuses. Ces équipes, qui pour la plupart étaient structurées autour de Conseil d'Administration local et militant ont mis plus de temps que prévu à « digérer » leur changement de tutelle. Le seul avec lequel nous ayons pu travailler à plusieurs reprises sans concrétiser d'action a admis qu'il n'était pas encore en capacité de mettre en place une action auprès des jeunes du quartier à partir de l'éducation à la sexualité.

Le nouveau changement de tutelle n'a pu pour le moment que nous permettre de rester en lien de réflexion avec un club de prévention.

Etablissement spécialisé dépendant de l'ARS :

Sur les mêmes modalités qu'en 2015 avec l'ITEP Louis Bivès, un établissement MECS nous a sollicité pour accompagner à partir de l'éducation à la vie sexuelle et affective, une partie des jeunes pris en charge et les intervenants qui les accompagnent.

FONCTION FORMATIONS

La formation s'adresse aux professionnels, de l'animation, de l'éducation en charge de population jeune, de personnel des administrations ou d'établissements d'enseignement. Les formations leur permettent de mieux aborder les situations de prostitution, de violence, de sexualité avec leur public, de mettre en place des projets de prévention, de structurer différemment les actions d'accompagnement ou d'orientation. Ces formations, qui suivant le module se déroulent sur 2 à 5 jours, permettent aux différents professionnels d'occuper leur fonction en bénéficiant de l'expérience de l'Amicale du Nid, sur l'accompagnement et la prévention de situations prostitutionnelles

Formation soutenue par la Toulouse Métropole

Initialement les formations en direction des intervenants jeunesse mis en place avec Toulouse Métropole, s'organisaient autour du programme européen Grain de Sable.

En 2016, la formation dispensée aux douze intervenants jeunesse inscrits, proposait de mettre en perspective des actions de sensibilisation sur les relations filles/garçons, aux jeunes dont ils s'occupent, à partir de l'éducation à la vie sexuelle et affective. Une partie de la formation était organisée pour expérimenter la mise en place d'actions concrètes.

-

PROJET REGIONAL

Rappel de la démarche

Impulsée par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité en août 2012, elle est devenue un axe majeur de notre activité, suite à notre réponse à l'appel à projet.

Importante car elle va permettre de développer un axe recherche, de toucher des départements où il y a peu d'acteurs et de visibilité et permettre une meilleure prise en charge des personnes en situation prostitutionnelle.

Dans le cadre du plan violences 2011-2013 et des priorités données par la Ministre aux droits des femmes pour 2012 -2013, la prévention des conduites prostitutionnelles et la lutte contre la prostitution sont devenus des enjeux auquel le réseau des droits des femmes a répondu en lançant un appel à projet régional sur ces deux objectifs.

Mme Catherine Hugonet, Déléguée Régionale a donc choisi d'initier une démarche régionale dans la mesure où un certain nombre d'actions avait déjà été mené sur le département de la Haute Garonne. Cette préoccupation a d'autant plus recueilli notre approbation que nous étions régulièrement sollicités par les départements limitrophes de la Haute Garonne, que ce soit pour des temps de travail, Albi en 2012, Cahors en 2011, ou pour des besoins d'accompagnements.

Notre proposition, retenue en septembre 2012, porte les orientations suivantes :

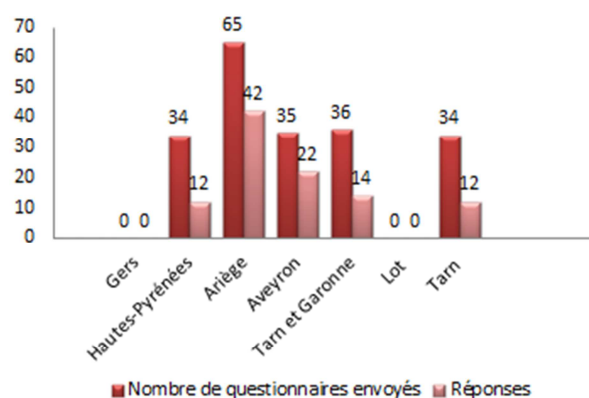
- ✓ Vis-à-vis des partenaires institutionnels sur chacun des départements, les Chargés de Mission à l'Egalité, vont instaurer un temps de travail spécifique pour présenter la démarche et mobiliser les réseaux de partenaires. Dès les premiers échanges, il apparaît important de mobiliser le plus largement possible, principalement à partir des Commissions Départementales de Prévention de la Délinquances.
- ✓ Vis-à-vis des partenaires associatifs, créer un partenariat spécifique avec les antennes des CIDFF afin de répondre aux besoins de formation sur la thématique de l'égalité de genre,
- ✓ Vis-à-vis du contenu de notre réponse, associer aux actions de formation, une phase diagnostic, qui d'une part permettra d'adapter la formation aux besoins de chacun des territoires et d'autre part, rendre plus visible un phénomène mal identifié à l'extérieur des villes : que sait-on de la prostitution dans le monde rural, dans les zones frontalières, dans les départements où il y a d'importants mouvements migratoires pour les travaux saisonniers.
- ✓ Permettre d'installer une démarche qui va prendre du temps, donc installer la question, et mettre en perspective des développements, les CIDFF ayant la vocation à rester nos partenaires pour les développements à cette action.

Evolution du projet

La première évolution notable fut le renforcement du diagnostic à partir des questionnaires qui ont été envoyés par les CMDFE dans leur département. Cette partie avait la part mineure dans le projet initial mais est devenue centrale rapidement.

209 questionnaires ont été envoyés sur les 5 départements engagés dans la démarche diagnostic. Pour rappel seul le Lot n'a pas souhaité s'associer à la démarche. Le taux de retour exploitable a été de 51%.

Données de la région Midi-Pyrénées

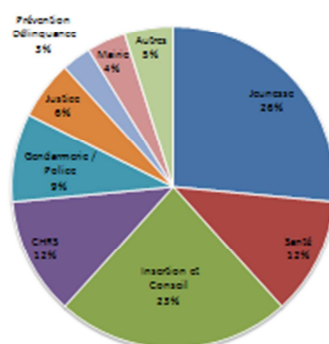
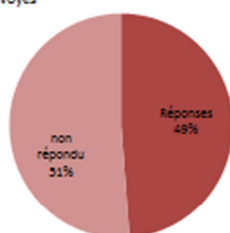


Eléments principaux de l'enquête régionale.



Réponses par secteur d'activité

Proportion des réponses obtenues sur un total de 209 questionnaires envoyés



Eléments principaux de l'enquête régionale.



Le questionnaire ainsi que les résultats par département sont consultables sur notre site internet www.amicaledunid31.fr.

Résumé synthétique des étapes précédentes

▪ Fin d'année 2012 :

Elaboration des différents axes et outils de travail, notamment la mobilisation et l'évaluation des contextes locaux par le questionnaire/diagnostic.

▪ Année 2013 :

Travail de formation/sensibilisation des différentes partenaires des 8 départements Midi Pyrénées, les Chargées de Missions aux des Femmes et à l'Egalité et les CIDFF, envoi-réception-analyse et exploitation des 105 questionnaires des 5 départements engagés dans cette phase, mise en perspective des 1^{ère} actions départementales

▪ Année 2014 et 2015 :

L'action a concerné 4 départements, et a consisté à la mise en place de sessions de sensibilisation, de journées formation, de mise en place de groupe de travail pour les réseaux locaux d'intervenants et les institutions qui ont répondu aux questionnaires/diagnostic.

département	dates	Jour intervention	thématiques	Nombre personnes réseau
Tarn (81)	12/02/14	1 ^{er}	Besoins et modalités	
Tarn (81)	22/04/14	2 ^{ème}	Présentation résultats, diagnostic Approche sociologiques, processus prostitutionnels, poursuites	18
Tarn (81)	23/06/14	3 ^{ème}	Cadres législatifs et réglementaires, TEH, identifier des situations de prostitution Echanges de pratiques professionnelles	18
Tarn (81)	1/10/14	4 ^{ème}	Groupe d'analyse de pratiques professionnelles	18
Tarn (81)	10/12/14	(5 ^{ème})	Annulation TEH	
Tarn (81)	14/12/15	6 ^{ième}	Hyper sexualisation, les jeunes et la prostitution, analyse des pratiques professionnelles à partir de situation	12
Aveyron (12) Rodez	25/04/14	1 ^{er}	Présentation résultats, diagnostic débat et analyse les cadres réglementaires et législatifs sensibilisation et prévention auprès des jeunes	34
Aveyron (12) Rodez	21/10/14	2 ^{ème}	Evaluation des changements de postures professionnelles Contexte, risques et impacts de la prostitution Partage de pratiques professionnelles	34

département	dates	Jour intervention	thématiques	Nombre personnes réseau
Aveyron (12) Rodez	10/04/15	3ième	Les outils de la prévention et l'accompagnement	12
Tarn et Garonne (82)	31/10/14	1 ^{er}	Présentation résultats, diagnostic présentation des cadres réglementaires et législatifs TEH	62
Hautes Pyrénées (65)	02/12/14	1 ^{er}	Présentation résultats, diagnostic présentation des cadres réglementaires et législatifs TEH Les pratiques professionnelles et leurs soubassements Les actions en direction des jeunes	20

■ Année 2016 :

L'activité 2016 a été importante pour ce projet, 4 départements se sont mobilisés pour mener une action concrète sur la prostitution et sa prévention.

Le Tarn, reste engagé avec un groupe de travail stable et régulier d'environ 20 membres représentant 12 institutions et associations, l'objectif étant de mettre en place une action de sensibilisation et de prévention des populations jeunes, à l'échelle départementale, en y intégrant l'accompagnement des jeunes adultes concernés par les conduites prostitutionnelles. Le groupe devra s'ouvrir, notamment pour intégrer l'éducation nationale, la santé, et l'ensemble bassins de population du département. Le groupe de travail s'est réunis dans les locaux de la DDCSPP d'Albi le 17 mars, le 9 mai et le 3 octobre 2016.

L'Aveyron, poursuit son engagement en déplaçant l'intervention de Rodez à Millau par la mise en place d'une journée de travail le 14 avril 2016. Le thème était « La prévention des conduites pré-prostitutionnelles chez les jeunes et analyse des situations. 64 intervenants étaient mobilisés sur les questions en direction de la jeunesse : comment prévenir, comment en parler, comment accompagner ?

Les Hautes Pyrénées, également continue l'action avec la mise en place d'une 2^{ème} journée de travail, toujours avec le même groupe de travail avec une forte représentation du secteur associatif, l'essentiel des contenus étant orientés : le cadre légal avec la loi du 13 avril 2016, le phénomène prostitutionnel chez les jeunes et analyse des situations. L'intervention a eu lieu à Tarbes le 16 juin 2016.

L'Ariège, a pu ré intégrer la question de la prostitution dans ses cycles de journée de travail à Foix le 22 septembre 2016, en s'appuyant notamment sur la restitution de l'enquête régionale, les questions mises au travail dans les autres départements et le point sur les contextes actuels.

L'ensemble de ces actions n'auraient pas pu se réaliser sans l'engagement et la confiance de Déléguées aux Droits des Femmes et à l'Égalité de chacun des départements engagés.

Finissons cette partie prévention/formation du bilan 2016, par ces mots d'Emilie Boutin, sociologue chargée de prévention formation depuis 2015.

« Sujet complexe, la prostitution fait souvent débat et laisse rarement indifférent entre stigmatisation et banalisation, le traitement par les médias et l'opinion publique font cette question véhicule nombre de fausses idées, fondées en grande partie sur les représentations sociales et les assignations de genre. Confrontés à des personnes vues comme étant en situation ou en risque de prostitution, nombreux sont les professionnel-le-s qui se sentent démuni-e-s ou illégitimes à intervenir, tant cette problématique semble renvoyer à des questions intimes où s'entremêlent les tabous : sexe, corps, argent.

C'est pourquoi l'Amicale du Nid propose des formations dans le champ de la formation initiale (notamment les travailleurs sociaux), des journées de sensibilisation ouvertes à la pluridisciplinarité, des formations sur mesure en intra, l'animation de groupes de travail et la constitution de réseaux départementaux...

Les objectifs généraux et transversaux de l'ensemble des formations proposées :

- appréhender le système prostitutionnel
- connaître la législation
- réfléchir sur l'accompagnement des personnes
- comprendre le phénomène de traites d'êtres humains au fin d'exploitation sexuelle
- appréhender la prévention chez les jeunes dans une société hyper sexualisée.

En 2016, le champ de la formation-prévention s'est décliné en 3 grands axes :

- La participation à un groupe de travail national qui élabore et construit un référentiel de formation
- La formation professionnelle qui peut passer de la journée de sensibilisation à la construction de véritables groupes de travail qui œuvrent en réseau sur leur territoire
- La prévention avec une action qualitative menée dans une MECS et une formation professionnelle avec Toulouse Métropole sur les relations filles-garçons.

Le réseau national des pôles de formation-prévention de l'Amicale du Nid a été constitué en 2015. Cette année, plusieurs rencontres ont eu lieu. Ces différents temps de travail formalisent le travail en réseau par l'élaboration d'un référentiel de formation. Il permet également d'échanger et de mutualiser les expériences de terrain, les outils et les méthodes utilisés.

Au niveau de la formation professionnelle, plusieurs interventions dans des écoles de travailleurs sociaux ont été réalisées. Il s'agit ici, d'intégrer la problématique prostitutionnelle dans la formation initiale des intervenants.

Le projet Midi Pyrénées nous permet de travailler avec des groupes pluri disciplinaires à Albi, Millau et Rodez, Tarbes, Foix. Ces temps de sensibilisation ou de formation ont donné lieu à des journées de travail soit sous forme de conférence ou d'atelier ou encore de groupe de travail constitué en réseau professionnel.

Du côté de la prévention, après avoir travaillé avec un ITEP en 2015, cette année nous avons répondu à la demande d'une MECS. Après un diagnostic partagé avec l'équipe et un temps de

sensibilisation, nous sommes intervenus auprès de jeunes sur des séances d'éducation à sexualité. Nous avons également rencontré le CD 31 et notamment la Maison des Adolescents . Ces rencontres peuvent initier des liens partenariaux, une meilleure connaissance du territoire, des problématiques liées à la jeunesse et d'être identifié sur ces questions de prévention de la prostitution et/ou d'éducation à la vie affective et sexuelle. »

Récapitulatif des actions de prévention – formation en 2016

<i>STRUCTURES</i>	<i>LIEUX</i>	<i>NOMBRE</i>	<i>INTERVENTIONS</i>
DDFE du Tarn	ALBI	13 personnes	3x 3h de réunion du Groupe de travail
DRDFE	Millau	64 personnes	1 jour de formation : Prévention conduites pré prostitutionnelles chez les jeunes et analyse des situations
DRDFE	Tarbes	14 stagiaires	1 jour de formation : Phénomène prostitutionnel chez les jeunes & analyse de situations
DRDFE	Foix	13 travailleurs sociaux	1 demi-journée : La prévention et lutte contre la prostitution
Toulouse Métropole	Toulouse	10 intervenants jeunesse	4.5 jours formation : « Hyper sexualisation relation filles – garçons »
ITEP Louis BIVES	Toulouse	30 jeunes et 11 membres de l'équipe	2 h Education à la sexualité auprès des jeunes 1 h de sensibilisation auprès des professionnels
MECS Eau Vive	Toulouse	12 jeunes	2 h Groupe de Parole : « Vie affective et sexuelle »
IRFSS Croix Rouge	Albi	8 étudiant(e)s Educateur (trice) Spécialisé(e)	3 h30 d'intervention : « Le phénomène prostitutionnel. »
Ecole St Simon	Albi	13 étudiant(e)s Assistant(e)s de Service Social	3 h d'intervention : « Identification et accompagnement des victimes de TEH »
Manifestation du 25 novembre	Toulouse	Environ 150 personnes grand public	Animation du stand prostitution pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
Mairie de Toulouse	Toulouse	14 partenaires	Participation à commission égalité hommes - femmes

Le projet régional

Le projet initial Midi Pyrénées restera d'actualité, comment en serait-il autrement alors que 5 départements avec la Haute Garonne sur 8 sont concrètement engagés, mais il devra se faire en tenant compte du nouveau projet sur lequel nous sommes engagés sur la région Occitanie.

Durant le dernier trimestre 2016 nous avons en effet répondu à l'appel à projets porté par la DRDFE, Catherine Hugonet, pour accompagner les 13 départements de la nouvelle région, vers la mise en place des commissions départementales issues de la loi du 13 avril 2016.

Notre action s'arrêtera à la mise en place des commissions, les deux établissements se répartissant l'action en fonction des territoires déjà partenaires.

Le projet prévoit :

- la formation et l'accompagnement des DDFE
- la formation des associations demandeuses de l'agrément pour siéger dans les commissions,
- la sensibilisation et la formation à la loi de l'ensemble des participants à la commission
- la possibilité de notre participation aux 1^{ères} commissions.

Les formations

Devraient retrouver un rythme et une programmation plus riche, après le recrutement des deux personnes qui y sont rattachées, avec l'apport de compétences nouvelles et spécifiques.

La métropole devrait être notre partenaire sur le modèle axé sur l'éducation à la sexualité, à une ou deux reprises.

Le CNFPT avec lequel nous mettons en place une journée de travail en 2017, devrait nous permettre à termes d'intervenir dans la formation des personnels des collectivités locales et territoriales.

La sensibilisation des jeunes à partir de l'éducation à la sexualité.

Après l'ITEP en 2015 et la MECS en 2016, nous continuerons à accompagner les jeunes à partir de notre savoir-faire en matière d'éducation à la vie sexuelle et affective.

Le Conseil Départemental 31, sera aussi un partenaire de développement pour ces actions prioritaires, à déterminer en direction de quels publics et avec quelles modalités.

Le site internet.

Devra continuer à être accompagné pour toucher d'autres publics, tous les publics et peut être permettre d'autres actions.

L'évaluation interne

Elle devrait permettre de donner une place mieux identifiée dans l'activité institutionnelle, aux actions de la prévention et de la formation, en lien avec les autres activités d'accompagnement.

VIII – CONCLUSION DU PRESIDENT TERRITORIAL 31 ET OCCITANIE

Cette année fut marquée par l'urgence du changement de local. Après bien des démarches le lieu fut enfin trouvé restait à résoudre des problèmes d'aménagement et autres négociations, avec le propriétaire et le voisinage. Tout cela étant accompagné, avec compétence et diligence, par le chef comptable de notre association, pour ce qui concernait les questions financières. Fin 2016 l'affaire est engagée et le déménagement prévu.

Autres faits notables : l'évaluation interne du CHRS sans hébergement de l'AdN 31. Cette démarche a entraîné la réalisation d'un référentiel qui nous a permis à la fois d'évaluer le passé et de proposer une évolution importante des pratiques professionnelles. Cet épisode fut très riche en interventions et en réflexions. J'ai eu l'avantage de passer une journée lors de ce travail et j'en retire une grande satisfaction au niveau des engagements de chacun.

Permettez-moi de souligner un troisième point fort, sachant l'importance de cette démarche, 23 personnes (accueillies et suivies par l'équipe) qui ont pu bénéficier d'une protection de longue durée, ce résultat est dû en grande partie aux compétences croisées d'une juriste salariée de notre association et des intervenants sociaux.

L'équipe enrichie en cours d'année, a manifesté au long court une remarquable dynamique, encouragée par son directeur, sachant faire face à une grande diversité de situations ; Je tiens à souligner ici cette habitude remarquable ; les réunions dans l'année avec ce groupe m'ont permis d'en être le témoin.

Devant une atmosphère sociale plutôt morose il est bon de constater que sur le terrain des actions de première importance sont menées à bien, par des associations conscientes de leurs missions, animées par des salariés et des bénévoles, s'engageant avec conviction. 2016 se clôt sur une grande espérance, à nous 2017.

Jean Louis Sirven
Président du Comité Territorial 31 et
Occitanie.

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

AAVA	Atelier d'Accompagnement à la Vie Active
Ac-Sé	Accueil Sécurisé
AdN	Amicale du Nid
AGEFIPH	Association chargée de gérer le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AME	Aide Médicale d'Etat
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDPD	Conseil départemental de prévention de la délinquance
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CD	Conseil Départemental
CHRS	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
CISPD	Conseil Intercommunal de la sécurité et de prévention de la délinquance
CMDFE	Chargé de Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNDA	Cour Nationale du droit d'Asile
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CST	Carte de séjour Temporaire
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGF	Dotation Globale de Financement
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits de Femmes et à l'Egalité
ETP	Equivalent Temps Plein
FACE	Grand Fondation Agir Contre l'Exclusion Grand Toulouse
Toulouse	
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
FSE	Fonds social Européen
GEST	Groupe d'étude sur la transidentité
GRETA	Groupe d'Experts sur la Lutte des Etres Humains
LCPI	Laboratoire Cliniques Pathologiques et Interculturelles
LSI	Loi de Sécurité Intérieure
MDM	Médecins du Monde
MDPH	Maison des Personnes Handicapées
MIPROF	Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Violences faites aux femmes et la Traite des Etres Humains
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OQTF	Ordonnance de Quitter le Territoire Français

PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPL	Projet de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel
PST	Pratiques Sexuelles Tarifées
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SRPJ	Service Régional de Police Judiciaire
TEH	Traite des Etres Humains
UNIFAF	OPCA de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale
UR-CIDFF	Union Régionale des CIDFF